

LANDAISES

VERS UNE
**TECHNOPOLE
LANDAISE**

ENTREPRISE

Distillerie Havion :
le goût de la Gascogne

MONT-DE-MARSAN

Un jardin extraordinaire
en cœur de ville

NOUVELLE- AQUITAINE

Forge Adour
en haut de l'affiche

ENTREPRISE MADE IN LANDES À PARIS

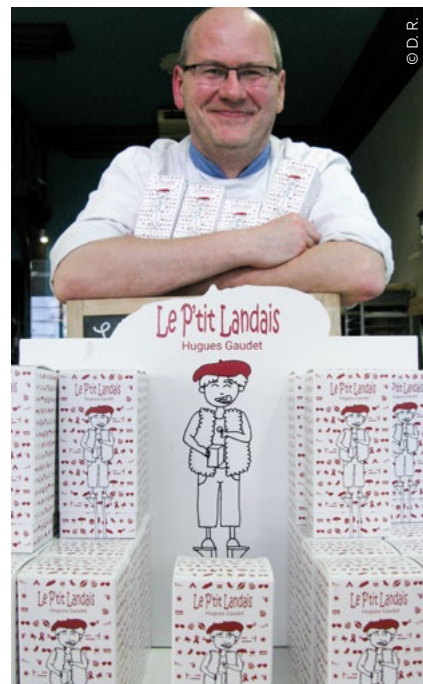
Artisans, industriels, créateurs... ils représentent les Landes au Salon du Made in France, à Paris, jusqu'au 13 novembre. Les Saint-Severins s'affichent en force sur l'événement avec les experts des produits en duvet de canard : Pyrenex pour les articles de literie et les vêtements, et Camadou avec ses écharpes et tours de cou, ou encore, côté gastronomie, Les Conservistes avec pâtés, rillettes et salaisons. Pour les gourmets toujours, la Maison Berthon, conserveur, charcutier, traiteur (Hagetmau) est également de la partie, au côté de la brasserie Cath' (Capbreton) et du Sou Français, fabricant de bijoux et accessoires à partir de pièces de monnaie anciennes (Soorts-Hossegor). Et pour les animaux, Fin Museau y présente ses friandises 100 % naturelles, en direct de Poyanne.

COUP DE BUZZ



FINANCEMENT PARTICIPATIF UNE SERRE POUR LA FERME DU TIOUC

Le maraîchage sur sol vivant qui permet la régénération de la terre grâce au paillage, sans traitement ni travail du sol et avec très peu d'eau... c'est possible. La méthode utilisée par Xavier Gabaston sur les terres familiales de la ferme du Tiouc, à Montsoué, depuis janvier, a fait ses preuves dès cette année malgré la sécheresse. Pour développer son exploitation, cet ancien paysagiste lance aujourd'hui une collecte sur la plateforme Miimosa. Parmi ses objectifs : l'achat d'une serre pour des légumes bio toute l'année.
<http://miimosa.com/fr/projects/une-serre-pour-des-legumes-toute-l-annee>



GOURMANDISES UN BAIN 100 % CHOCOLAT

Le pâtissier et chocolatier Hugues Gaudet vient d'ouvrir, cet automne, à Dax, une deuxième boutique de son Bain au chocolat. À 200 mètres de la première, rue Saint-Vincent, il régale désormais aussi rue Cazade, avec un atelier d'artisan entièrement dédié au cacao. De quoi retrouver sa choco'thèque aux fèves du monde, et bien sûr son délicieux P'tit Landais (croustifondant chocolat-cacahuètes) qui s'y vend désormais en tablette, en plus de l'ingénieux packaging échassier, créé par l'École supérieure de design de Mont-de-Marsan.

Un bain au chocolat
4 rue Saint-Vincent et
35 rue Cazade - Dax

4

SOMMAIRE

4 FOCUS LANDES

Vers une technopole landaise

Technopôles en synergie
Domolandes, Agrolandes :
entreprendre l'innovation
Pulseo : laboratoire
de pépites

16 CRÉATION D'ENTREPRISE À LA LOUPE

Distillerie Havion :
le goût de la Gascogne

20 ACTU LANDES

Mont-de-Marsan
Un jardin extraordinaire
en cœur de ville



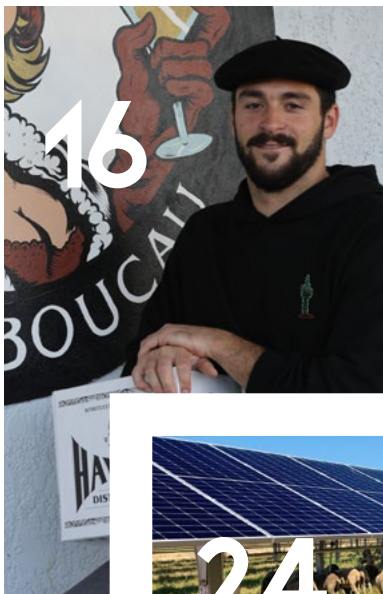
22 ACTU RÉGION

Forge Adour en haut
de l'affiche

24 ON EN PARLE

28 L'ŒIL DES EXPERTS

Sobriété énergétique :
quelles conséquences en
entreprise ?



32 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL

APPELS D'OFFRES

AVIS D'ENQUÊTES

PUBLIQUES

VIE DES SOCIÉTÉS

MANDATAIRES JUDICIAIRES

43 TENDANCES BOURSE

44 PAPILLES ÉMOI

Les Clefs d'Argent : l'étoile
de la ville aux trois rivières



Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
• Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Directeur des opérations : Laurent RAFFALLI • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI, Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlle SANZ & Sarah ALBERT
• Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUETIER • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Anthony BLUTEAU 06 09 89 57 00 & Christophe CLERTEAU - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 183288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésosHebdoEco





AGROLANDES, DOM VERS UNE TECHN



OLANDES, PULSEO OPOLE LANDAISE

Les technopôles landais Agrolandes, Domolandes et Pulseo préparent leur rapprochement, avec une labellisation par le réseau national Retis à la clé, pour construire LA technopole landaise, concentrant des activités de haute technologie. Tour d'horizon des atouts de ces trois écosystèmes pour transformer les Landes en terre d'innovation.

Par Nelly BÉTAILLE

TECHNOPÔLES EN SYNERGIE

Pulseo à Dax



Les technopôles Pulseo, dédié au numérique à Dax, Domolandes, spécialisé dans la construction durable à Saint-Geours-de-Maremne, et Agrolandes, concentré sur les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire et la chimie verte à Haut-Mauco, amorcent un rapprochement pour mutualiser leur démarche. L'objectif : réunir collectivités et institutionnels, entreprises, universités et écoles autour de projets d'innovation, et gagner en visibilité au niveau national pour inciter les entreprises à s'installer dans les Landes.

Domolandes à Saint-Geours-de-Maremne



Agrolandes à Haut-Mauco



© Agrolandes



Landes Innovation », c'est le nom de code du projet de consortium entre Agrolandes, Domolandes et Pulseo, les trois technopôles landais qui ont signé une convention de partenariat, le 22 juin dernier à l'hôtel du département, à Mont-de-Marsan. Avec 125 entreprises, accompagnées par leurs 20 collaborateurs et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires généré à elles trois, les structures landaises choisissent de se regrouper, tout en conservant leurs spécificités. « Il s'agit de monter en compétences pour faire émerger l'innovation, développer le territoire et préparer l'avenir », résume Hervé Noyon, directeur général de Domolandes et Agrolandes.

ENCLANCHER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Portée par son intercommunalité* et le département, « chacune dispose déjà d'une belle expertise avec des atouts formidables, observe Jean-Marie Abadie, président de Pulseo. Nous devons aujourd'hui dépasser la concurrence entre les territoires et enclencher une nouvelle dyna-

« Pour rayonner au niveau national ou au-delà, **le département est désormais l'échelle pertinente** »

mique en travaillant en transversalité pour être plus forts. Pour rayonner au niveau national ou au-delà, le département est désormais l'échelle pertinente. »

VERS UN LABEL NATIONAL

Une taille critique qui doit leur permettre de décrocher ensemble le label du réseau national des technopôles d'innovation Retis, destiné à leur assurer une visibilité renforcée et l'accès à des financements régionaux. Encore faut-il passer sous les fourches caudines de son référentiel exigeant « sur le nombre d'entreprises accompagnées et la qualité de ce soutien, le niveau de la formation supérieure proposée pour garantir les recrutements et la présence d'établissements de recherche afin de garder une longueur d'avance », précise Txomin Ansotegui, directeur de Pulseo.

UN MODÈLE INÉDIT POUR LES LANDES

Si les technopôles détenteurs du label sont jusqu'ici implantés sur des bassins de vie d'au moins 400 000 habitants, les Landais comptent bien créer un modèle inédit pour réunir à terme les trois structures et toutes les forces d'innovation du territoire sous une marque et un guichet uniques, susceptibles d'intégrer les futures initiatives locales. L'objectif, selon Hervé Noyon : « Booster l'image du département, conserver ses talents et en attirer de nouveaux. Par analogie avec ce que construit actuellement l'agence de développement Landes attractivité, autour de la marque Landes, Terre des possibles, la future technopole représentera résolument le volet innovation. »

* La communauté d'agglomération du Grand Dax pour Pulseo, les communautés de communes Marenne Adour Côte Sud pour Domolandes, et Chalosse Tursan pour Agrolandes



AGROLANDES ET DOMOLANDES

« ENTREPRENDRE L'INNOVATION »

Pépinières et hôtels d'entreprises, grands prix de l'innovation, laboratoires de recherche et partenariats... Domolandes, spécialisé dans la construction durable et numérique à Saint-Geours-de-Maremne, et Agrolandes dédié aux secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire et la chimie verte à Haut-Mauco, s'appuient sur leur expertise pour connecter innovations et projets d'entreprises de demain.

Entretien avec leur directeur général, Hervé Noyon.

Les Annonces Landaises :
Comment concevez-vous les missions des technopôles Domolandes et Agrolandes que vous dirigez ?

Hervé NOYON : Au-delà du soutien aux pépites innovantes, nous sommes dans une dynamique de développement de projets d'intérêt général et durables au service du territoire. Notre objectif dans le cadre de la feuille de route définie par le département et les intercommunalités : entreprendre ce qui permet de faire bouger des lignes, contribuer à inventer les métiers et les produits de demain pour créer de la valeur, en connectant innovations et entreprises.

LAL : L'offre foncière du parc d'activités Atlantisud sur lequel est implanté Domolandes contribue-t-elle à l'ancrage des entreprises innovantes sur le territoire ?

H. N. : En 12 ans, Domolandes a forgé autour du parc d'activités Atlantisud l'image d'une destination d'exception pour les entreprises de demain, avec son prix de l'innovation pour détecter et accueillir les start-ups, son espace de construction virtuelle ou son expertise sur le BIM management [modélisation numérique de données du bâtiment, NDLR] avec la société d'économie mixte Hubics. Sans oublier un collectif

d'hommes et de femmes partageant les mêmes valeurs.

Le succès est au rendez-vous : Domolandes et Atlantisud incarnent la référence d'une destination très attractive, confirmée par une demande d'installations d'entreprises qui viennent de toutes parts, et qui s'accélère, avec 50 hectares de foncier vendus en 2021, soit autant qu'au cours des 10 dernières années. Neuf start-ups que Domolandes a aidées à grandir et à se développer, parmi lesquelles Materrup et les Chanvres de l'Atlantique, viennent ainsi d'investir leur usine industrielle au sein du parc.

« Domolandes a forgé autour d'Atlantisud l'image d'une destination d'exception pour les entreprises de demain »

**HERVÉ
NOYON**

Directeur général
d'Agrolandes
et Domolandes

**DOMOLANDES :
CONSTRUCTION
DURABLE ET NUMÉRIQUE**

Création en 2011 au sein du parc d'activités Atlantisud, à Saint-Geours-de-Maremne

Effectif : 11 salariés dont 2 alternants

Statut : Société publique locale (SPL), réunissant le conseil départemental des Landes et la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, avec une mission de service public pour promouvoir l'innovation dans la construction et l'accompagnement de porteurs de projets publics et privés.

Surface : 5 000 m² avec 15 ateliers, 25 bureaux, un espace de coworking, des salles de réunion, un centre d'affaires qui permet d'accueillir 120 personnes.

Nombre d'entreprises :
40 employant 110 salariés

Financement : aides publiques et recettes externes pour 40 % générées par son offre immobilière et son expertise.



LAL : La construction en cours de l'Écocampus Domolandes qui prévoit de quadrupler l'offre immobilière d'ici 2030, marque-t-elle un changement d'échelle pour le technopôle ?

H. N. : L'objectif est d'être toujours plus innovant avec toujours plus d'entreprises à haut potentiel et de proposer des services à forte plus-value. C'est le cas avec l'arrivée de pépites comme Shield Robotics qui conçoit les systèmes embarqués d'engins volants par des robots, ou AVEC qui crée pour l'industrie des matériaux biosourcés qui n'emploient aucune énergie fossile.

L'extension en cours de Domolandes portera l'offre immobilière de 5 000 m² à 20 000 m². Elle permettra d'augmenter les capacités d'accueil pour répondre aux demandes, sous réserves qu'elles aient un sens pour l'innovation.



© JPEG Studios

L'extension en cours de Domolandes portera l'offre immobilière de 5 000 m² à 20 000 m²



© JPEG Studios



DES PARTENARIATS AU-DELÀ DES LANDES

Au niveau régional et national, Domolandes développe des coopérations avec le technopôle de l'agglomération Pays basque, Hélio parc sur Pau, l'Incubateur Paca-Est à Toulon et à Sophia-Antipolis, French Tech, Technowest, ESTP Paris, Village by CA, Leonard, ou les clusters Odéys, Xylofutur, pour des événements communs. Au-delà du grand prix de l'innovation construction et cadre de vie, l'écosystème a co-organisé, en 2022, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Moniteur Innovation Day Nouvelle Aquitaine autour de « la ville de demain ». Il contribue à l'association Rêve de Scènes Urbaines pour expérimenter des projets innovants, sous l'action du groupe Vinci en associant collectivités et start-ups. « Notre écosystème est connu des ministères et du réseau d'incubateurs Green Tech comme une référence en territoire pour son expertise et sa capacité à déployer leurs modèles d'innovation sur le terrain. Et nous nourrissons les mêmes ambitions pour Agrolandes qui a déjà lancé son prix de l'innovation. Nous sommes identifiés sur la carte de France pour nos pépinières, mais aussi et surtout pour nos concours, notre expertise, nos projets et nos laboratoires de recherche », se félicite son directeur général, Hervé Noyon.

LAL : La thématique de Domolandes est-elle amenée à s'élargir ?

H. N. : Nous avons commencé avec le numérique et le bâtiment durable. Notre volonté est d'élargir à d'autres thématiques comme l'économie sociale et solidaire (déjà présente dans Domolandes avec des structures comme Api'Up et Voisinage qui vont s'y installer durablement), la santé et le médico-social (grand âge) ou des services à l'industrie. Le point commun à toutes ces thématiques, ce sont les technologies innovantes.

LAL : Quelle sera la part de la recherche et de la formation dans le futur Écocampus ?

H. N. : En partenariat avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'université Toulouse 1 Capitole, notre laboratoire de recherche, ouvert en septembre et animé par un docteur en informatique, s'apprête à accueillir quatre thésards issus des universités et des entreprises. Dans le cadre de la première chaire industrielle « digital et cadre de vie », ils vont travailler sur le thème de la data écoresponsable et de l'intelligence artificielle au service du bien-vivre et bien-vieillir dans son habitat. En 2025, nous prévoyons un bâtiment spécifique pour accueillir un hub, carrefour de différentes équipes de formation et de recherche.

L'enjeu est de former sur Domolandes des jeunes pour nos entreprises et leur apporter des leviers nouveaux pour être plus compétitives demain.

LAL : La démarche est-elle identique sur Agrolandes ?

H. N. : Le modèle est le même sur Agrolandes où nous amplifions la relation avec l'enseignement et la recherche pour apporter une réponse à nos entreprises.

Les deux technopôles s'inscrivent dans le même processus de projets innovants mis en œuvre avec les entreprises. Ce sont bien les

AGROLANDES : AGRICULTURE ET AGROINDUSTRIE

Création : en 2015 avec inauguration en 2019 de l'Agrocampus, à Haut-Mauco

Statut : Groupement d'intérêt public (GIP) regroupant le département des Landes (55 %), la communauté de communes Chalosse Tursan (10 %), la chambre d'agriculture (4 %), la chambre de commerce et d'industrie (2 %), la chambre de métiers et de l'artisanat (0,5 %), le Crédit Agricole (3,5%) et les 35 entreprises privées du GIE Agrolandes Entreprises (25 %)

Effectif : 4,5

Surface : 2 000 m²

Nombre d'entreprises : 20

Financement : aides publiques du département pour le fonctionnement et cotisations des entreprises adhérentes du GIE

35 entreprises actionnaires, réunies au cœur de l'écosystème autour de projets d'intérêt commun, qui font la force spécifique d'Agrolandes, un technopôle assis sur son bassin de production d'excellence, celui de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, depuis la filière forêt jusqu'à la filière canard gras, en passant par le biocontrôle, la biosécurité, les matériaux biosourcés, les énergies... La mutualisation et l'accompagnement permettent d'abaisser les coûts d'innovation et de faire émerger des projets partagés entre les entreprises. Sur les 40 projets en cours, celui sur le recyclage des effluents industriels a, par exemple, donné lieu à une cartographie et à des études particulières sur huit sites landais pour les actionnaires du GIE Agrolandes Entreprises. Un projet sur l'assistance à l'élevage réunit autour d'un même cahier des charges Sasso sur la filière volailles, Aqualande sur les truites ou Protifly sur les insectes et SMI Bouygues Énergies et Services pour le traitement de l'image et des données.

LAL : Quelles perspectives pour Agrolandes ?

H. N. : L'écosystème se remplit peu à peu : 88 % des bureaux et 60 %

des ateliers sont occupés. Nous réfléchissons à la construction d'un nouveau bâtiment pour permettre aux entrepreneurs de rester durablement sur site au-delà des cinq ans de location au sein de l'hôtel d'entreprises. Des extensions sont à l'étude pour quatre d'entre elles, dont deux de la filière bois. Agrolandes, c'est avant tout la réalisation de dizaines de projets d'innovation au service de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce n'est pas une opération immobilière. L'indicateur de performance se mesure sur le nombre, la diversité et la qualité des projets qui font la vitalité du technopôle.



© JPEEG Studios



© Agrolandes

PULSEO

LABORATOIRE

DE PÉPITES

Avec sa pépinière, son fablab et son centre de formation pour dirigeants, le technopôle Pulseo encourage la création d'entreprises au cœur du numérique.



La marque de Pulseo, c'est l'ouverture d'esprit. Même si au départ l'idée du porteur de projet peut parfois paraître ambitieuse ou un peu folle, on travaille ici sur les applications numériques qui permettent de la mettre en œuvre », observe Jean-Marie Abadie, président du technopôle dacquois. Et si le taux de pérennité des entreprises accompagnées par la pépinière, à deux pas de la gare de Dax, dépasse la moyenne nationale, Txomin Ansotegui, son directeur, en est convaincu : « c'est aussi parce l'équipe accompagne beaucoup de projets en amont de la création, en vérifiant la faisabilité technique et économique en interne ou en lien avec nos partenaires ». Prochaine étape en ligne de mire pour son président : « Permettre aux structures hébergées dans la pépinière de prendre leur envol avec des loyers acceptables au sein d'un hôtel d'entreprises. »

TERRAIN D'EXPÉRIMENTATIONS NUMÉRIQUES

Avec l'innovation numérique comme fil rouge depuis sa création en 2010, l'écosystème a en effet accompagné quelques pépites sur des secteurs d'activité traditionnels travaillés avec des solutions informatiques, comme Okina, créée par

Éric Gagnet au service du transport ou Quest Innov, par Jean-Baptiste Quesnel et Sylvain Tarance sur l'agriculture de précision. De son côté, Guillaume Subiron, fondateur de la société d'infogérance Sysnove explore le numérique responsable, en développant les outils capables de mesurer les émissions carbone de ses serveurs informatiques, avec

« À POINT NOMMÉ » LES LAURÉATS

Ils ou elles veulent changer de vie et entreprendre dans les Landes et ils ne manquent ni d'idées ni d'envie. Ce sont les lauréats de la deuxième édition d'« À point nommé », l'appel à projets innovants de Pulseo, désignés le 6 octobre dernier. Premier prix : The Family Van et son concept de séjours en vans 100 % électriques, proposé par Kévin Dolhen, avec un guide local spécialisé et au menu : surf, randonnée ou œnologie... Le deuxième prix revient à Cécilia Gil et Irene Tudela pour Vira et Vasa, leur série de fictions et de parcours sonores touristiques pour découvrir un lieu de manière participative et ludique. Troisième sur le podium, Cindy Klepka et Soli'collecte, un projet d'entreprise adaptée proposant sa solution pour simplifier et améliorer la valorisation des déchets des PME.



l'ambition de proposer à ses clients les solutions pour les limiter sur leur site internet ou leurs applications. Autant de terrains d'expérimentation appelés à se développer au sein de la future technopole Landes Innovation autour de la ville intelligente, la maison domotique ou les transports publics connectés, à partir de données en temps réel.

RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

Car, ici, la recherche se veut résolument opérationnelle. Dans le fablab doté d'une machine à découpe laser, Waste me up, installée dans le technopôle voisin Domolandes, à Saint-Geours-de-Maremne, a testé ses solutions de valorisation de drêches de brasserie, tout en bénéficiant des conseils du spécialiste maison en fiscalité de l'innovation. Le Dacquois Olivier Jammes y a mis au point son système de remplissage de verres par le fond pour la conception de sa tireuse de bière Beer Up qui remporte un franc succès au niveau national.

FORMATION GRAND-DAX MANAGERS

Autant de réussites qui confortent l'écosystème : « Globalement, la mission de Pulseo, c'est bien de faire du développement économique en aidant les entreprises à se lancer, performer et créer de l'emploi », martèle Txomin Ansotegui. Parmi ses outils : la formation Grand-Dax Managers, lancée il y a sept ans dans le but de livrer aux dirigeants les clés pour réussir. En 50 jours sur deux ans, avec une douzaine d'intervenants, elle passe en revue toutes les fonctions de l'entreprise - stratégie, finances, comptabilité, management, droit, marketing, communication - afin d'identifier les leviers à actionner face aux difficultés. Et sur les 50 entrepreneurs formés dans des secteurs aussi divers que le bâtiment, l'agroalimentaire, le commerce de bouche, le transport, la prestation de services, le conseil, la chaudronnerie ou les antiquités...



« tous sont aujourd'hui en activité », note-t-il, satisfait. Au programme également : la multiplication des formations sur mesure, comme celle qui a permis récemment de mutualiser l'intervention d'un expert sur l'intelligence artificielle auprès de trois entreprises qui souhaitaient automatiser le traitement de leurs données.

LA RSE INCONTOURNABLE

L'enjeu actuel pour l'équipe de Pulseo : « Sensibiliser les entreprises sur leur responsabilité sociétale. En effet, celles qui n'ont pas conscience de leur impact sur leurs partenaires, fournisseurs, clients, sur l'environnement et la société en général sont vouées à disparaître. Nous travaillons avec différents partenaires pour anticiper les réglementations européennes qui vont devenir incontournables. »

PULSEO : NUMÉRIQUE ET THERMALISME

Création autour de l'innovation numérique en 2010, après la suppression de 80 emplois sur l'École de l'aviation légère de l'Armée de terre (Ealat) de Dax.

Statut : Groupement d'intérêt public (GIP) avec 15 actionnaires, parmi lesquels l'agglomération du Grand Dax, majoritaire (48,6 %), la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes, l'école supérieure d'informatique AEN, le centre hospitalier de la Côte d'Argent, le groupe Gascogne, BGE Landes Tec Ge Coop, le cluster thermal Aqui O Thermes, Sysnove...

Effectif : 6

Surface : 2 500 m²

Nombre d'entreprises : 65 accompagnées chaque année : 30 hébergées dans les murs et 35 en externat

Budget : 500 000 euros par an, dont 50 % de recettes propres

Les partenaires : la couveuse Envolea de BGE Tec Ge Coop permet aux entreprises naissantes de facturer leurs premières prestations en s'appuyant sur son portage juridique. La chambre de métiers et de l'artisanat, les experts-comptables, avocats intervenant au sein de la formation Grand-Dax Managers, les coachs et experts présents dans la pépinière.



LES ANNONCES LANDAISES

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

40€ TTC
magazine + site internet

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !
ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com
 Paiement sécurisé



6 MOIS = 25 €

1 AN = 40 €

2 ANS = 59 €

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél. _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : **Liliane Dorrer**
contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

DISTILLERIE HAVION

LE GOÛT DE LA GASCOGNE



© D.R.

À Vieux-Boucau, la distillerie Havion propose aux amateurs comme aux curieux de découvrir du gin, du whisky, de la vodka, du rhum, du calvados et de l'armagnac made in Gascogne.

Aux manettes de cette jeune entreprise, Léo Havion, 24 ans, qui poursuit avec panache l'histoire familiale de Vasconia Spirits.

Par Isabelle TRANCOEN

Passionné de surf, il aurait pu travailler dans l'univers de la glisse, mais c'est le monde des spiritueux qui a finalement happé Léo Havion à la sortie de l'école de commerce. Il faut dire qu'il est tombé dans l'alambic quand il était encore tout petit : « Dans les années 1970, mon grand-père travaillait pour une maison armagnacaise, à Castelnau-d'Auzan : la maison Damblat. Un jour, il a eu l'opportunité de la racheter et il a saisi sa chance. Depuis, nous sommes éleveurs et négociants en armagnac. Avec mon père, nous avons pris la relève de mon grand-père. Lui est dans le Gers où il s'occupe du vieillissement et de l'affinage de l'armagnac. Et moi, je travaille depuis trois ans sur ce projet de distillerie qui a ouvert ses portes au début de l'été. »



L'objectif du
jeune Landais reste
de proposer
des « produits qui
ont une âme
et une histoire »

LÉO
HAVION

© Bernard Dugros





© Bernard Dugros

LE TERROIR AVANT TOUT

La distillerie Havion est aujourd'hui le prolongement de l'entreprise familiale Vasconia Spirits. La mise en bouteilles – notamment pour les grosses commandes – est effectuée dans le Gers. À Vieux-Boucau, l'idée est de faire vieillir les spiritueux dans différents types de fûts : du rhum dans d'anciens fûts de calvados ou d'armagnac, du whisky dans des fûts d'acacia. « Cela offre aux spiritueux une certaine typicité », explique Léo Havion qui, pour les fûts de chêne, a choisi de travailler avec la tonnellerie Bartholomo, la dernière tonnellerie landaise. Une démarche qui illustre la volonté du jeune entrepreneur de privilégier, dès qu'il le peut, les artisans locaux et les circuits courts.

Mais le projet ne se cantonne pas au vieillissement des différents distillats. Un alambic de 60 litres trône en effet depuis peu au milieu de la distillerie implantée dans un ancien hangar de La Maison de l'Espadrille. Mais ce n'est qu'une première étape. « Nous en avons commandé un de 500 litres. Avec celui-ci, on pourra produire plus et proposer plus facilement nos spiritueux à l'étranger », s'enthousiasme Léo Havion qui souligne toutefois la complexité d'obtenir les autorisations obligatoires pour pouvoir faire de la distillation en France. En attendant de recevoir l'imposante machine de cuivre tant espérée, il va s'atteler à concevoir une nouvelle recette de gin pour le printemps prochain.

Un alambic de 60 litres trône depuis peu au milieu de la distillerie



Léo Havion et son associé, Benoît Creton

© Bernard Dugros



DISTILLER ET PARTAGER

En parallèle de la production, la distillerie Havion a aussi été pensée comme un lieu de convivialité. Elle propose en effet un point de vente et un espace de dégustation. Si des aménagements sont encore prévus, il est déjà possible de découvrir les spiritueux Havion, estampillés d'une jolie pin-up aviatrice, un logo imaginé par Roch Tastet, un artiste illustrateur local.

Des projets plein la tête, Léo Havion trace son chemin avec détermination dans le monde exigeant et concurrentiel des spiritueux. Un monde qui a connu un certain déclin mais qui, depuis quelques années, profite du boom de la mixologie et de l'engouement pour les cocktails pour se renouveler et attirer une clientèle plus jeune. Mais l'objectif du jeune Landais reste de proposer des distillats haut de gamme mêlant terroir et savoir-faire, des « produits qui ont une âme et une histoire ». Le pari semble réussi puisque ses breuvages ont déjà séduit plusieurs acteurs locaux comme le restaurant étoilé La Villa de L'Étang Blanc de David Sulpice à Seignosse ou encore le bistrannique Diu Biban à Hossegor.

« IL FAUT ÊTRE PATIENT »

LE FINANCEMENT

Léo HAVION : Ce projet de distillerie est une extension de notre maison armagnacaise familiale. Nous ne sommes pas partis de zéro. Pour le financement, nous avons eu recours à un emprunt classique. On a également demandé une aide pour l'acquisition de l'alambic, mais nous attendons toujours la réponse. Pour les travaux, nous avons tout fait nous-mêmes.

LA COMMUNICATION

L. H. : C'est un aspect sur lequel nous sommes un peu démunis. Ce n'est pas notre point fort. Nous avons une page Instagram et cet été nous avons distribué pas mal de flyers. Nous avons également un site internet vitrine qui renvoie vers notre site de vente en ligne qui, lui, est antérieur au projet de la distillerie. La communication est vraiment un axe d'amélioration.

LE CONSEIL ENTREPRENEURIAL

L. H. : C'est difficile de donner un conseil puisque c'est un projet familial et que la société mère a porté le projet de la distillerie de Vieux-Boucau. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut être patient et ne pas se décourager. Il nous a fallu trois ans pour que le projet se concrétise. On a rencontré des difficultés, on a presque failli abandonner. Mais finalement, la distillerie a pu voir le jour grâce notamment à un ami qui nous a trouvé ce local.

MONT-DE-MARSAN UN JARDIN EXTRA EN CŒUR DE

Dans deux ans, au centre d'un triangle qui relie la place Joseph-Pancaut, celle du Sablar et les arènes du Plumaçon, une coulée verte donnera une bouffée d'air pur à la partie sud du centre-ville de Mont-de-Marsan. « Ce projet de mutation d'un espace du cœur de ville en design actif s'inscrit dans une stratégie verte de plus grande ampleur », explique Charles Dayot, le maire, particulièrement engagé dans la démarche.

Par Hubert RAFFINI



L'idée n'était pas précisément indiquée dans le programme des dernières élections municipales, mais la volonté de créer une liaison entre la gare et le quai de la Midouze et ainsi de rapprocher le grand parking gratuit des arènes des commerces du centre-ville était bien là. Restait à trouver une opportunité urbanistique. Charles Dayot avoue avoir mouillé la chemise et consacré de nombreuses soirées à trouver un passage et à négocier sa mutation. L'espace urbain de 7 000 m², occupé par les anciens bâtiments industriels de l'entreprise Joseph Laulom, a été cette perle rare et les échanges avec la propriétaire ont été constructifs.



ORDINAIRE VILLE

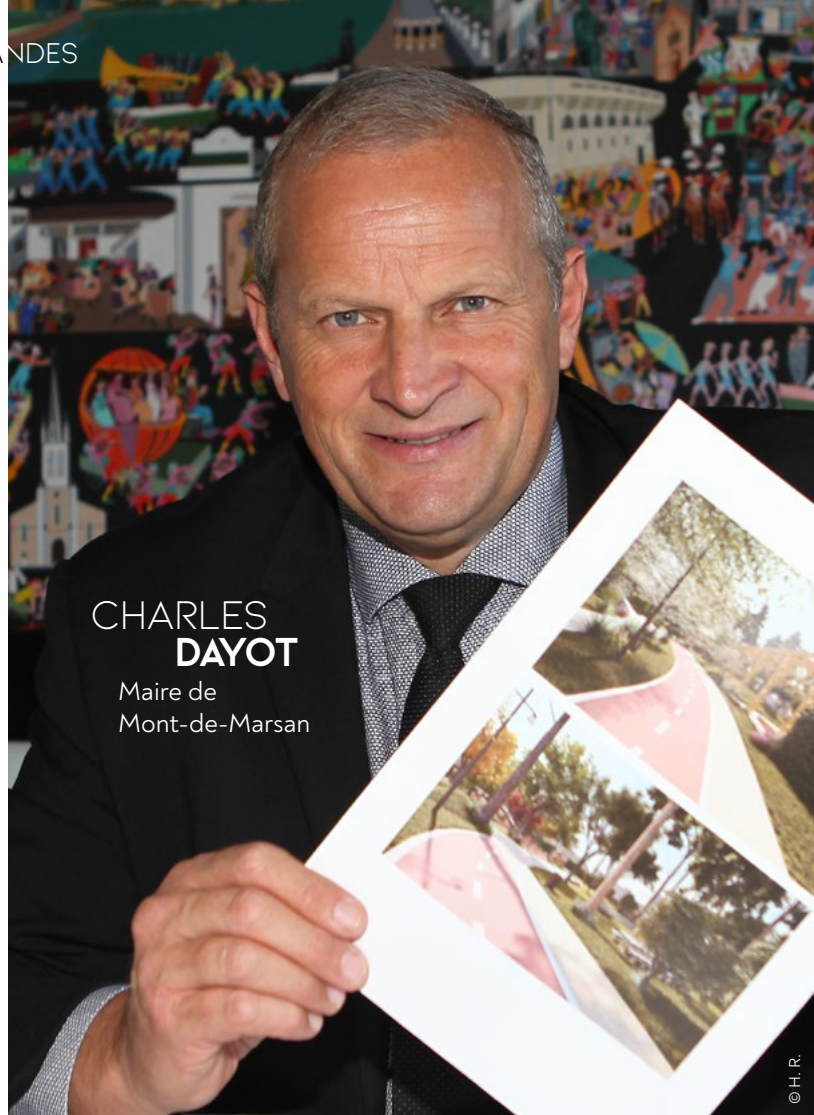
Actuellement, une grande partie de la surface qui va du boulevard de la République jusqu'à la place Joseph-Pancaut via la rue Cherche-Midi est occupée par des bâtiments vétustes. Leur démolition permettra de créer un espace large et aéré de la superficie d'un terrain de football.

UN ESPACE VERT ET ZEN

La première étape de la requalification urbaine du nouvel espace est passée par une enquête menée auprès des citoyens. Une nette majorité d'entre eux ont souhaité un espace vert et zen où les déplacements doux doivent être essentiels. En fonction de ces attentes, le maître d'œuvre composé de l'agence Samazuzu, du paysagiste David Abéradère et du bureau d'études techniques IMS, a élaboré un projet qui comprendra un gymnase extérieur, un skatepark, une piste cyclable, trois toboggans et jeux pour enfants, une dune boisée avec tables de pique-nique et un théâtre de verdure de 400 m². Pour ce faire, les bâtiments qui datent des années 1960-1970 seront démolis, mis à part une partie de charpente métallique qui viendra discrètement rappeler le passé industriel du site. Aujourd'hui, le terrain compte deux arbres. Le projet attaché à la mise en place d'un véritable jardin d'ombre et de fraîcheur, où la biodiversité retrouvera sa place, prévoit d'en planter 200. Les habitants pourront être associés à des travaux de jardinage dans lesquels chacun pourra trouver sa place (potager, verger, micro-forêts, massifs arbustifs...). Ce sera l'occasion pour chaque participant de redécouvrir les effets bénéfiques du maniement de la pelle et du râteau.

DESIGN ACTIF

Le futur projet qui reliera la place Joseph-Pancaut aux arènes a été pensé en mode « design actif ». Mont-de-Marsan fera ainsi la promotion de la pratique sportive. Forte de son label Terre de Jeux et de son référencement centre de préparation pour les Jeux olympiques de Paris 2024, et suite à son travail avec l'Agence natio-



CHARLES
DAYOT

Maire de
Mont-de-Marsan

nale de la cohésion des territoires pour son opération Action cœur de ville, elle suivra le guide du design actif publié par Paris 2024.

Le design actif est une notion qui permet de combiner les problématiques d'urbanisme, de santé et de développement de la pratique sportive dans des espaces de vie. Il invite ainsi à réfléchir à des politiques de conception de ces espaces sous un nouvel angle afin de faire davantage bouger les habitants et de rendre les espaces publics encore plus attractifs, tout en préservant le patrimoine puisque l'esthétisme est une part importante du design actif.

Il s'agit d'un outil novateur au service de l'attractivité des centres-villes, mais aussi de l'activité physique et de la mobilité de la population. À travers ses cinq grands principes (libre utilisation des installations, mixité et inclusion, incitation, approche usager et qualité urbaine), il tend à rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Pour cela, il fait appel au jeu, au plaisir, à la découverte. Il restera un héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Le montant de la facture de la création de ce poumon vert au sud du centre-ville sera de l'ordre de 2,5 millions d'euros. Près de la moitié pourrait être subventionnée. Suivra, au nord, la requalification de la place Joseph-Pancaut avec salons de verdure.

FORGE ADOUR EN HAUT DE L’AFFICHE



EMMANUEL
MERIN
PDG de Forge Adour

« Il y a un fort engouement pour les cuisines d’extérieur »



Une plancha du fabricant bayonnais Forge Adour, implanté à Saint-Paul-lès-Dax et Mont-de-Marsan, est utilisée dans le film « Plancha », sorti en salle le 26 octobre, et figure même sur l'affiche. Emmanuel Merin, dirigeant de cette marque leader, espère que cette formidable opération publicitaire constituera aussi une promotion nationale pour ce type de cuisine.

Par Vincent BIARD

Franck Dubosc, Lambert Wilson ou encore Sophie Duez sont à l'affiche de cette comédie réalisée par Éric Lavaine. « Plancha » est la suite de « Barbecue » qui avait séduit 1,6 million de spectateurs en 2014. Avec les mêmes acteurs, Éric Lavaine raconte l'amitié et les amours d'une bande de quinquagénaires en vacances en Bretagne. Les bonnes bouteilles et les bons repas sont au programme et la cuisine est préparée sur une plancha de la marque Forge Adour. Sollicité par la société de production pour être partenaire officiel du film, Emmanuel Merin, patron de Forge Adour, a vite compris le bénéfice d'une telle opération : « C'est un placement produit. Dès le départ, leur sollicitation nous a fortement intéressés et ensuite leur vision des choses nous a convaincus. » Il a donc accepté de payer pour exposer son produit et a fourni une dizaine d'exemplaires pour le tournage.

Si Emmanuel Merin s'est engagé à ne pas révéler le coût de l'opération, il reconnaît ne pas avoir eu un droit de regard sur la mise en scène de son produit. « Nous avons eu le choix du modèle de plancha et nous avons mis en avant le produit phare de notre catalogue. Nous sommes satisfaits de la visibilité de notre produit dans le film, et être sur l'affiche est une belle surprise », résume-t-il. C'est un modèle de la gamme Modern que l'on verra dans le film et que l'on aperçoit déjà, en partie, sur l'affiche. « Je n'ai pas eu la chance d'aller sur le

« Nous avons mis en avant le **produit phare de notre catalogue** »

tournage, mais l'un de mes associés a pu y aller. L'ensemble de l'entreprise a vu le film en avant-première le vendredi des fêtes de Bayonne », raconte Emmanuel Merin.

DES RÉGIONS À ÉVANGÉLISER

Au-delà de la publicité directe de la marque Forge Adour dont il reconnaît qu'il sera très difficile d'évaluer les retombées, Emmanuel Merin vise la promotion nationale de la plancha. « Il y a quelques années c'était un produit très présent au Pays basque, mais le travail de Forge Adour et de ses confrères a permis d'en étendre l'usage au niveau national et même plus. Il y a encore des régions à évangéliser au nord d'une ligne La Rochelle/Lyon, mais depuis quatre ou cinq ans, il y a un fort engouement pour les cuisines d'extérieur », observe-t-il. Autres indices d'une évolution du marché avec davantage de ventes de modèles plus petits et moins lourds pour une intégration en cuisine, mais aussi de modèles à alimentation électrique plus simple à utiliser. Reste maintenant à Franck Dubosc et à ses comparses du film « Plancha » d'en lancer la mode.

LEADER EUROPÉEN DE LA PLANCHA

Créée en 1978 par Manuel Merin, la société Forge Adour est aujourd'hui dirigée par son fils Emmanuel, accompagné de ses associés Jean-Pierre Castel, Olivier Renoux et Samuel Derguy. C'est dans la ville espagnole de Villafranca de los Barros d'où est originaire Manuel Merin que seront fabriquées les 40 000 planchas que Forge Adour prévoit de commercialiser cette année. 90 personnes y sont employées et 50 travaillent au siège social de l'entreprise à Bayonne. « Nous sommes le leader européen en termes de volume », affirme Emmanuel Merin qui annonce un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros pour 2022. Les planchas Forge Adour sont distribués en France, mais aussi au Benelux, en Allemagne, en Suisse, au Portugal, en Espagne et en Grèce. Forge Adour ne produit que des planchas en fonte émaillée et commercialise également une gamme d'accessoires complémentaires comme des chariots, meubles et ustensiles de cuisine.

MONT-DE-MARSAN UN NOUVEAU VÉLODROME

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, la ville de Mont-de-Marsan qui accueillera le départ de la 7^e étape du Tour de France, le 7 juillet 2023, inaugurerait également au début de l'été son vélodrome sur le complexe sportif du Harbaux. L'anneau cycliste de 6,5 mètres de largeur qui s'étendra sur 200 mètres avec une inclinaison au plus haut de 25 degrés, sera complété par une piste d'évolution de 600 m² permettant de former les plus jeunes à la sécurité en deux-roues, un city stade et trois couloirs d'athlétisme. Les travaux ont démarré à la fin de l'été et doivent se terminer début janvier 2023, pour un investissement de 815 000 euros, subventionnés à près de 50 % par l'État (341 000 euros) et le département des Landes (61 300 euros).



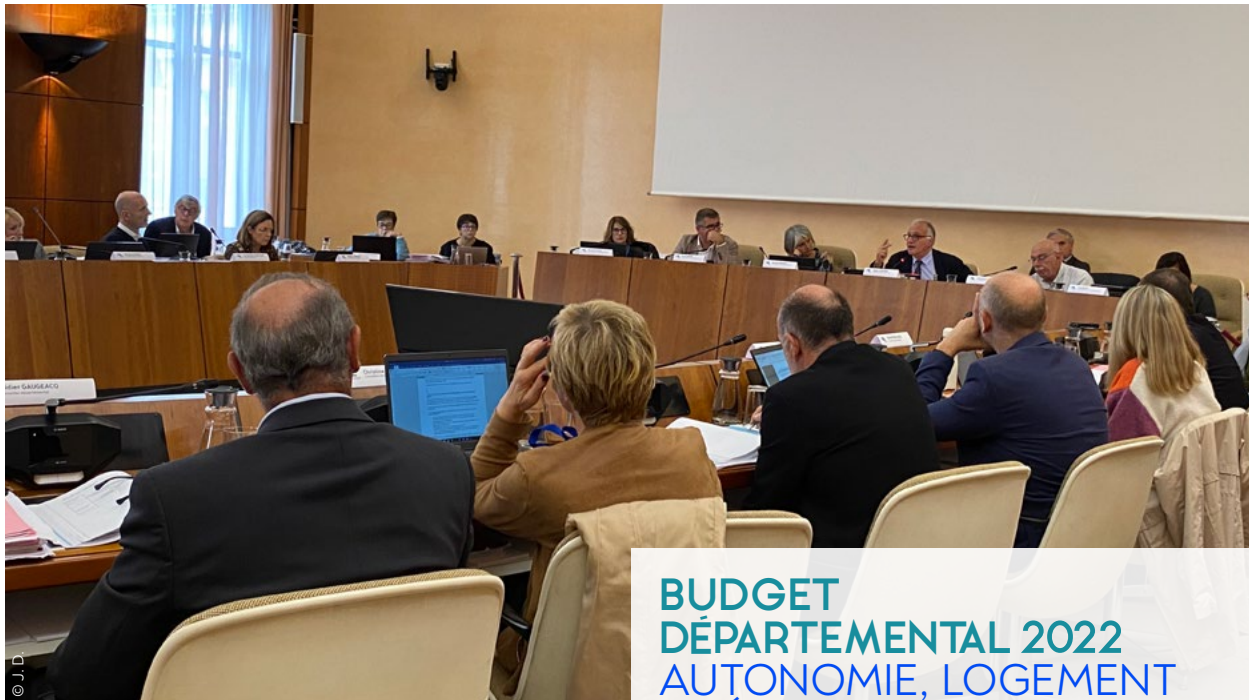
© Shutterstock



© Neon

ÉNERGIES RENOUVELABLES PROJET AGRISOLAIRE À BENQUET

Le spécialiste de la production d'énergies renouvelables Neoen, annonce avoir remporté le projet agricole de Benquet, lors de l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). D'une puissance de 15,6 MWc, l'installation d'ombrières photovoltaïques, menée en partenariat avec un éleveur de canards doit permettre la création de nouveaux espaces de plein air pour l'élevage, et favoriser à terme l'arrivée d'une nouvelle agricultrice. « Les ombrières seront implantées de manière à faciliter le passage d'engins agricoles et à pouvoir faire face aux différentes situations météorologiques, en créant notamment des zones d'abri pour les canards en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs », précise le groupe dans un communiqué.

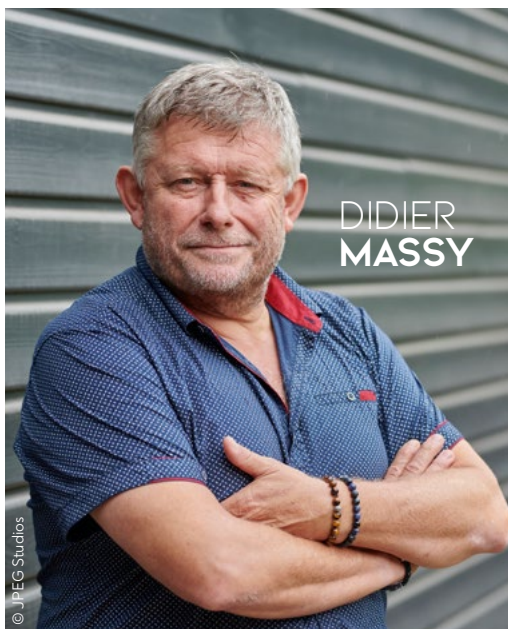


BUDGET DÉPARTEMENTAL 2022 AUTONOMIE, LOGEMENT ET ÉNERGIE AU MENU

La deuxième décision modificative de budget (DM2), votée le 4 novembre par le conseil départemental (4 abstentions de l'opposition), s'équilibre en dépenses et recettes à 9,3 millions d'euros. Au cœur des ajustements, le soutien aux Ehpad et au maintien à domicile, avec, dans un contexte de pénurie de recrutement et de surcoût énergétique, des dotations exceptionnelles pour le bien-vieillir (750 000 euros) et les services d'aide et d'accompagnement à domicile en difficulté. Alors que le nombre d'allocataires du RSA se rapproche des chiffres d'avant-Covid, une nouvelle convention entre l'État et le département (coût prévisionnel de 1,732 million d'euros) doit permettre d'améliorer l'accompagnement social exclusif avec des nouveaux postes de travailleurs sociaux. Côté logement, face à la pression foncière et la hausse des coûts de construction, l'assemblée met en place un diagnostic départemental sur l'habitat des jeunes, parmi les plus exposés. Sur les énergies renouvelables, un projet d'étude de faisabilité d'une ferme houlomotrice (sur l'énergie des vagues) est portée avec les communautés de communes de Macs et du Seignanx. Au vu des épisodes de gel, grêle, sécheresse de l'année, le plan de soutien à l'élevage landais s'élève, lui, à 700 000 euros, avec une aide plafonnée à 3 000 euros par exploitation. Autre conséquence de la sécheresse, les importants feux de forêts de l'été qui ont augmenté les dépenses du Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) qui bénéficie donc d'un crédit complémentaire de 2,1 millions d'euros sur la dotation départementale annuelle (22 millions d'euros).

CARNET

Didier Massy est le nouveau président de la Fédération française du bâtiment des Landes. Élu le 4 novembre dernier, lors de l'assemblée générale de l'organisation professionnelle qui réunit 650 adhérents dans le département, le dirigeant de l'entreprise de charpente Massy et Fils à Heugas, succède à **Fabien Fourcade**, à la tête de C2B spécialisée dans la serrurerie et la charpente métallique, à Tarnos.



DIDIER
MASSY

© J.P.E.G. Studios



DAX

FORUM EMPLOI HANDICAP LE 15 NOVEMBRE

« À quand le plein emploi pour les personnes en situation de handicap ? » Alors que selon l'étude de la Dares (département d'études et de statistiques du ministère du Travail), parue le 3 novembre, leur taux d'emploi s'établit au niveau national à 3,5 %, soit 628 800 salariés, la question est posée dans le cadre de la 26^e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 14 au 22 novembre.

Le 15 novembre, à Dax, Cap emploi et les Pôles emploi de Dax et Saint-Paul-lès-Dax organisent, en partenariat avec l'agglomération du Grand Dax, un forum dédié aux demandeurs d'emploi en situation de handicap, reconnus ou en voie de reconnaissance, et salariés en arrêt ou en situation d'inaptitude. Au programme : orientation, offres de recrutement avec les employeurs publics et privés du territoire, rencontres avec des experts de la compensation du handicap, de la création d'entreprise et de la mobilité.

Mardi 15 novembre, de 10 h à 12h
Stade Maurice-Boyau
34 boulevard des Sports - Dax

MAREMNE ADOUR CÔTE SUD L'ESCALE INFO ITINÉRANTE

Pour accompagner gratuitement les habitants dans leurs démarches du quotidien, l'équipe de l'Escale info de la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud se déplace désormais, chaque lundi, dans les mairies de Saint-Jean-de-Marsacq, Tosse, Sainte-Marie-de-Gosse et Orx. Les conseillers pourront également mettre le public en relation avec les partenaires de l'Escale info : écrivains publics, avocats, médiation familiale, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, Cap emploi, Solution mobilité, relais petite enfance... De nouvelles communes seront desservies à partir de février 2023 pour couvrir les communes de l'est et du nord du territoire.

Dates et inscription en mairie
ou sur www.cc-macs.org

DISPARITION

Le monde du rugby était au rendez-vous, le 8 novembre à Mont-de-Marsan, pour un dernier adieu à **Benoît Dauga**, disparu le 3 novembre à l'âge de 80 ans. L'occasion de rendre hommage au grand homme de Montgaillard, ancien deuxième-ligne et capitaine du XV de France dans les années 1960 et 1970, ex-joueur et président du Stade montois et immense gentleman du rugby français.



CULTURES LOCALES

LES VILLES LANDAISES EN SOUTIEN À LA CORRIDA

À l'image de nombreuses autres villes taurines en France, Dax et Mont-de-Marsan organisent le 19 novembre une marche vers les sous-préfecture et préfecture du département pour y déposer une motion en faveur de la liberté culturelle, dénonçant la proposition de loi d'interdiction de la corrida, portée par le député de Paris, Aymeric Caron (Nupes), et qui pourrait être examinée cinq jours plus tard à l'Assemblée nationale. « Si cette loi passe, c'est la liberté culturelle des territoires qui est mise à mal et demain, d'autres traditions de ces cultures locales qui font la richesse de notre pays. On n'oblige personne à aimer ces cultures, mais simplement il s'agit de laisser les gens dans les régions décider de ce qui est bon ou pas » en la matière, explique Charles Dayot, maire de Mont-de-Marsan et vice-président de l'Union des villes taurines françaises (UVTF). Se sont d'ailleurs greffés au mouvement, des défenseurs du foie gras, de la course landaise, des chasseurs et autres membres de l'association Esprit du Sud 40.





Par Elissaveta
PETKOVA
Avocate spécialiste
en droit du travail,
Barthélémy Avocats
Bordeaux

© Atelier Gallien

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE QUELLES CONSÉQUENCES EN ENTREPRISE ?

Le gouvernement a présenté le 6 octobre 2022 son plan de sobriété pour faire face à la crise énergétique. Un plan d'action autour de 15 mesures concerne les entreprises.

Réduire la consommation d'énergie dans les entreprises répond en réalité à deux objectifs pour ces dernières : faire preuve de citoyenneté et de solidarité par rapport à la crise énergétique potentielle pendant l'hiver ; limiter la hausse de la facture d'électricité à une période où le coût de l'énergie explose, impactant fortement les marges, la rentabilité et les résultats. Une des mesures proposées est la désignation d'un ambassadeur ou référent de la sobriété énergétique. Aucune précision n'est apportée sur son rôle ou sur ses compétences, mais il pourrait s'agir d'une personne désignée par l'employeur pour faire respecter les différentes mesures qui pourraient être mises en place dans l'entreprise pour promouvoir la sobriété énergétique.

Il est également possible de mettre en place **un accord d'intéressement** fondé sur **la performance énergétique** de l'entreprise

LES ÉCOGESTES

Les entreprises sont encouragées à instaurer des règles strictes concernant l'éclairage intérieur ou extérieur des bâtiments et à maintenir des températures minimales et maximales dans les locaux et des bâtiments professionnels.

Comment faire respecter ces préconisations dans l'entreprise ?

Soit l'employeur fera appel uniquement au volontariat et aux bonnes volontés, soit il pourra exiger l'application contraignante de ces règles.

Dans ce cas, il a l'obligation de consulter préalablement le comité social et économique (CSE), s'il existe, et de formaliser une note de service. Celle-ci pourrait d'ailleurs s'appliquer de manière temporaire et être variable selon les saisons, la température ou la luminosité.

S'il souhaite que ce socle soit réellement contraignant pour les salariés et pouvoir les sanctionner en cas de non-respect, il pourrait même octroyer à ce document la même valeur juridique que le règlement intérieur (pour les entreprises de plus de 50 salariés). Dans ce cas, après consultation du CSE, il aurait l'obligation de l'envoyer à l'inspection du travail, ainsi qu'au conseil de prud'hommes et attendre un mois avant que celui-ci ne puisse s'appliquer.

Si plutôt que de sévir, l'entreprise envisage de générer des comportements positifs en suscitant l'adhésion des salariés, il est également possible de mettre en place un accord d'intéressement fondé sur la performance énergétique de l'entreprise.

L'entreprise pourrait envisager de fermer un bâtiment toute la semaine pour réaliser des économies d'énergie plus importantes

L'accord d'intéressement permet de générer une rémunération variable et différée au profit des salariés en fonction d'indicateurs clairement précisés et dont l'atteinte est aléatoire. Les entreprises sont particulièrement libres dans le choix de la formule de calcul permettant de générer cette rémunération différée à condition de respecter les règles légales et les contraintes posées par l'administration. La formule de calcul doit être claire et faire appel à des éléments objectivement mesurables (résultat, ratio...) dont la définition doit figurer dans l'accord.

CRITÈRES DE CALCUL DE L'INTÉRESSEMENT LIÉS AU BILAN CARBONE

Les éléments pris en compte doivent aussi assurer le caractère variable et incertain de l'intéressement. Ainsi, la performance énergétique de l'entreprise et des critères de calcul liés au bilan carbone ou aux économies d'énergie réalisées peuvent donc être pris en compte dans une formule de calcul d'un intéressement. Le législateur encourage fortement les entreprises à mettre en place des accords d'intéressement en assouplissant et facilitant de plus en plus les modalités de conclusion de ces accords, permettant même désormais leur mise en place par décision unilatérale. L'inconvénient de l'intéressement consiste dans le fait que la rémunération est différée dans le temps.

PRIMES PRENANT EN COMPTE LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

L'employeur pourrait également envisager de verser de manière plus rapide et immédiate des primes dont les critères d'octroi prendront en compte les économies d'énergie réalisées ou le respect des objectifs en termes de performance énergétique qu'il aura fixés. Si cet outil peut être plus motivant pour les salariés de manière immédiate, en revanche il sera entièrement soumis à charges sociales et patronales et le coût pour l'entreprise en sera accru par rapport au dispositif de l'intéressement qui est exonéré de charges sociales et fiscales.

FERMETURE DE BÂTIMENTS

Pour les entreprises disposant de plusieurs bâtiments, certaines pourraient envisager la fermeture de bâtiments sur un jour de la semaine pour réaliser des économies d'énergie, en tout cas pendant la saison automnale et hivernale. Plusieurs options peuvent être envisagées à ce titre :

- Le recours au télétravail collectif et simultané un jour par semaine

Cette mesure ne présente un intérêt que si elle permet de libérer un bâtiment entier et que tous les salariés travaillent simultanément à leur domicile plutôt que dans l'entreprise. Sous réserve des différentes dispositions qui peuvent déjà être précisées dans les chartes télétravail souvent mises en place dans les entreprises après la période Covid, une telle mesure pourrait se heurter à l'opposition individuelle de certains salariés.

En effet, pour des salariés qui n'auraient jamais exercé en télétravail ou à qui il sera demandé d'augmenter leur nombre de jours de télétravail hebdomadaire, cela pourrait constituer une modification de leur contrat de travail nécessitant leur accord préalable. Pour contourner cette difficulté, la négociation d'un accord de performance collective avec les partenaires sociaux peut être envisagée. Dans ce cas, les dispositions de l'accord s'imposeraient aux salariés qui ne pourraient pas s'y opposer individuellement. Cependant, si le télétravail est mis en place, le coût de l'énergie serait transféré vers les salariés qui verraient alors augmenter leur propre facture d'électricité.

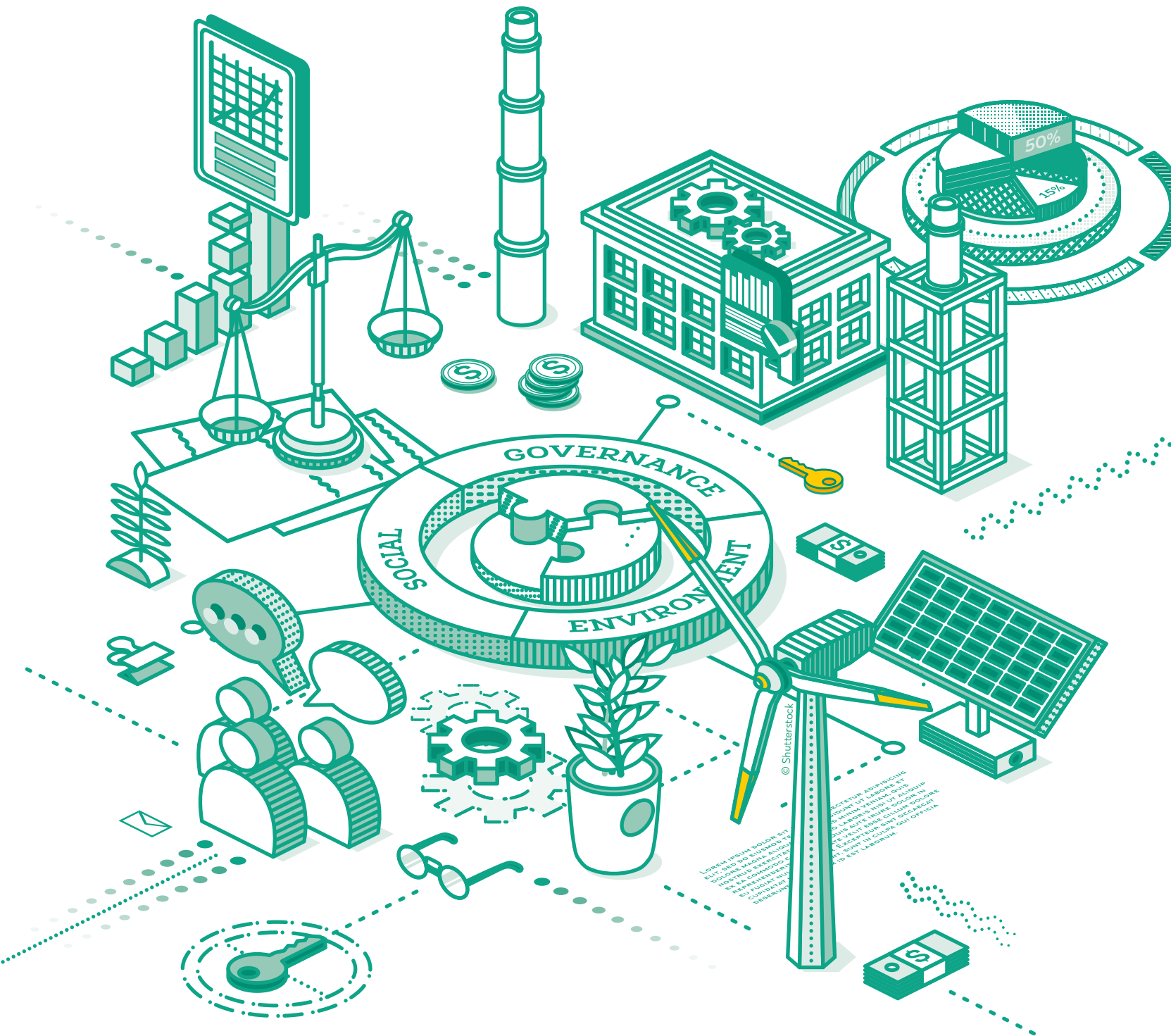
Une telle mesure collective ne pourrait être envisagée qu'en accompagnant financièrement le recours plus accru au télétravail pour ces salariés et la prise en charge de leurs frais à ce titre.

- Une autre solution peut consister dans le passage à la semaine de 4 jours

Une telle organisation pourrait également intéresser les salariés qui seraient en demande pour mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée.

Selon quelles modalités les entreprises pourraient-elles la mettre en place ? Si les salariés sont à temps complet, l'employeur pourra parfaitement imposer de manière unilatérale et en respectant un délai de prévenance que le travail soit effectué sur 4 jours plutôt que 5.

Dans ce cas, des salariés qui étaient habitués à avoir une journée de travail de 7 heures en moyenne sur 5 jours devraient travailler 8,75 heures en moyenne sur 4 jours. La modification de leurs horaires et de leur durée quotidienne de travail s'impose à eux sans qu'ils puissent s'y opposer, à moins que leurs horaires de travail n'aient été contractualisés. En revanche, pour des salariés à temps partiel, un avenant à leur contrat de travail sera nécessaire et ils devront adhérer à cette modification qui ne pourra leur être imposée.



- Le déménagement dans un seul bâtiment

Enfin, l'entreprise pourrait également envisager de fermer un bâtiment toute la semaine pour réaliser des économies d'énergie plus importantes et regrouper l'ensemble des salariés dans un seul bâtiment alternant du télétravail et du présentiel.

Le simple fait de demander aux salariés de changer de bureau et de bâtiment, s'il s'agit du même site géographique ou d'un site distinct de moins de 30/40 km, ne constituera pas une modification de leur contrat de travail qui nécessite leur accord. En revanche, si ce changement de site s'accompagne d'un recours

plus accru au télétravail, il conviendra d'apprécier, encore une fois selon la rédaction de la charte télétravail éventuellement présente et des conditions de travail déjà applicables aux salariés, quelles seraient les conséquences sur leur contrat de travail.

Ces différentes pistes s'offrent aux entreprises souhaitant mettre en place de manière concrète la sobriété énergétique dans l'entreprise. Celles-ci devront néanmoins souvent susciter l'adhésion des salariés et être appliquées de manière collective pour pouvoir produire efficacement des effets.

DAX VENTES DU JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 À 10 H 30

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
MAGELLAN AVOCATS	MAISON INDIVIDUELLE	SAINTE-PAUL-LES-DAX	1610 AVENUE DE L'OCEAN	100 000 € avec faculté de baisse d'un quart

MONT-DE-MARSAN VENTES DU JEUDI 8 DÉCEMBRE À 14 H 30

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
LANDAVOCATS	LOT 1 APPARTEMENT T5	BISCARROSSE	2 RUE DE LA GARENNE	50 000 €
	LOT 2 LOCAL COMMERCIAL	MONT-DE-MARSAN	4 PLACE ARTHUR LATAPPY	50 000 €

E-mail : contact@annonces-landaises.com

Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 19 Novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000044378066>) :

Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif pour le département des Landes est de 0.183 euro HT le caractère.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales prévues par l'article R. 210-3 du code de commerce et à la constitution de sociétés civiles prévues par l'article 22 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun prévues par l'article R. 323-14 du code rural et de la pêche maritime et de sociétés demeure déterminé conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 149 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 108 euros HT pour le département des Landes

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes.

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes.

- Les tarifs visés à l'article 1^{er} sont réduits de 70 % pour les annonces faites par les personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle ou lorsque les demandes d'annonces sont formulées dans les juridictions en vue de satisfaire à une obligation de publication mise à la charge de personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Ils sont réduits de 50 % pour les annonces prescrites dans le cadre des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception des annonces faisant l'objet d'une tarification forfaitaire en application des 4^e et 5^e de l'article 3 de l'arrêté. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



PRÉFECTURE DES LANDES

AVIS

**Installation classée pour la protection de l'environnement
Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement
concernant la prolongation d'exploitation de son Installation de Stockage de Déchets
Inertes (ISDI) sur la commune de Mimizan présentée par le SIVOM du BORN**

Par arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2022, la Préfète des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie de Mimizan, dans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par le SIVOM du BORN, concernant la prolongation d'exploitation de son Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Mimizan.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie de Mimizan, aux jours et heures d'ouverture au public, **du 28 novembre au 23 décembre 2022 inclus (16 h 30)**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet :

- à la mairie de Mimizan, située 2 avenue de la Gare, aux jours et heures d'ouverture au public, soit : lundi au jeudi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 - vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public, soit avant le 23 décembre 2022 (16 h 30).

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Landes :

<https://www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement-r595.html> accompagné de la demande de l'exploitant.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision.

Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mont-de-Marsan, le 9 novembre 2022

Pour la Préfète et par délégation, le secrétaire général, Daniel FERMON

L22AL01257

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DE PLUSIEURS CHEMINS RURAUX SUR LES COMMUNES DE MAURRIN ET PUJO-LE-PLAN

Par arrêté conjoint en date du 3 novembre 2022, les maires délégués des communes de Maurrin et de Pujo-le-Plan ont ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux suivants :

La partie sud du chemin rural de Tarricq, sur la commune de Pujo-le-Plan, situé au lieudit «Samagna».

La partie nord du chemin rural de Maurrin à Pujo-le-Plan et une partie du chemin de Gourgues, dont la voie de circulation a été déplacée, situés aux lieux-dits «Gourgues», «Tarricq» et «La Manne», sur la commune de Maurrin.

La partie centrale du chemin rural de Maurrin à Barbouats, sur la commune de Maurrin, situé au lieudit «Barbouats».

La partie sud du chemin rural des Jouandots aux Barrères, sur la commune de Maurrin, situé au lieudit «Les Barrères».

A cet effet, Monsieur Philippe CORREGE domicilié à Labrit, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera aux mairies de Maurrin et de Pujo-le-Plan du **lundi 28 novembre au mardi 13 décembre 2022 à 12 h 30**, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers, et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la mairie de Maurrin.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Maurrin le mardi 13 décembre de 11 h 30 à 12 h 30.

Son rapport et ses conclusions transmis dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

L22AL01198

- La gestion des déchets de chantier : 5 points.

Renseignements administratifs : Mairie d'Escource Tél. : 05 58 04 22 22 -

Mail : mairie@escource.fr

Renseignements Techniques : Mairie d'Escource, M Manuel ROMAO Adjoint

Tél. : 05 58 04 20 06 / Port : 06 09 82 58 76 - Mail : m.romao@escource.fr

HAD'EQUATION ARCHITECTURE : Monsieur CAPDEVILLE Philippe - Chef de Projet
Tél : 09 82 31 19 36 / Port : 07 84 38 75 21 - Mails : philippe@had-equation.fr / hubert@had-equation.fr

Avis envoyé à la publication : le 12 novembre 2022

Le Maire, Monsieur Patrick SABIN

L22AL01213



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE GEAUNE

4 place de l'Hôtel de Ville 40320 Geaune

Tél : 05 58 44 50 27

Email : commune.de.geaune@wanadoo.fr

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Monsieur Gilles COUTURE, Maire

Objet du marché : Construction d'un Dojo

Lieu d'exécution : 4 chemin de la Piscine

Type de procédure : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Désignations des lots : Prestations divisées en lots : oui

Lot 01 : Voiries et Réseaux Divers

Lot 02 : Démolitions - Gros-Œuvre

Lot 03 : Charpente bois - Couverture - Zinguerie

Lot 04 : Menuiseries aluminium

Lot 05 : Plâtrerie - Isolation

Lot 06 : Menuiseries bois

Lot 07 : Chauffage/Rafraîchissement - Ventilation - Plomberie sanitaire

Lot 08 : Electricité

Lot 09 : Carrelages - Faiences

Lot 10 : Peintures - Revêtements de sols

Lot 11 : Faux-plafonds

Lot 12 : Isolation Thermique par l'Extérieur

Lot 13 : Serrurerie - Charpente métallique

Lot 14 : Equipements sports de combat

Lot 15 : Centrale solaire hybride

Modalités d'attribution des travaux : Lots séparés

Certains lots comportent des variantes exigées.

Durée du marché : 10 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : janvier 2023 (sous réserve que le marché ait été notifié avant cette date).

Conditions de participation : Les pièces à fournir sont énumérées dans le Règlement de Consultation.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés. L'unité monétaire retenue est l'euro.

Une visite du site est OBLIGATOIRE pour les lots 01, 02, 03, 06, 07, 08, 10 et 15.

Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles, techniques et financières ; moyens humains et matériels des candidats.

Critères de choix des offres : Prix des prestations (40 %) - Valeur technique (60 %)

Date limite de réception des candidatures et offres : **lundi 28 novembre 2022 à 12 h.**

Remise des offres : La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org>

Délai de validité des offres : 180 jours

Renseignements complémentaires : Le Dossier de Consultation des Entreprises et le Règlement de Consultation sont téléchargeables sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>.

Renseignements d'ordre technique et administratif : EURL DUGARRY Architectes, ZAC de Peyres, 195 rue de Classan 40800 Aire-sur-l'Adour - contact@dugarry.fr

Toutes demandes de renseignements techniques et/ou administratifs se feront via la plateforme : <https://marchespublics.landespublic.org>.

L22AL01176

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE D'ESCOURCE - 40210

Tél : 05 58 04 20 06 - Mail : mairie@escource.fr

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée en application notamment des articles L2123-1, R2123-1 et 2123-4 du Code de la commande publique

Objet du marché : construction des ateliers municipaux et photovoltaïques 12 Route de la Gare 40210 Escource

Type de marché : Marché de Travaux

Nombre et consistance des lots :

- **Lot 01 :** Terrassement / Gros Œuvre / Assainissement
- **Lot 02 :** Charpente Métallique (Support photovoltaïques) / Portes Sectionnelles
- **Lot 03 :** Photovoltaïques
- **Lot 04 :** Menuiseries extérieures
- **Lot 05 :** Bardage Bois
- **Lot 06 :** Plâtrerie / Isolation / Faux Plafonds / Menuiseries Intérieures
- **Lot 07 :** Chape / Carrelage / Faiences
- **Lot 08 :** Plomberie / Sanitaire
- **Lot 09 :** Electricité / VMC / PAC
- **Lot 10 :** Peintures Intérieures
- **Lot 11 :** V.R.D
- **Lot 12 :** Clôtures Portails

Modalités d'attribution des travaux : Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Mode de financement : Le financement est assuré par des subventions et fonds propres à la commune.

Justificatif à produire : Voir le règlement de consultation

Durée délai d'exécution des travaux : 7 mois compris 4 Semaines de préparation à compter de la notification du marché, et de l'ordre de service.

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : La consultation et le téléchargement du dossier par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante <https://marchespublics.landespublic.org>

Date limite de réception des offres : Le vendredi 9 décembre 2022 à 18 h.

Date de validité des offres : 90 jours.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Les offres devront être remises : transmission par voie électronique des plis dans le cadre de la présente mise en concurrence, à l'adresse suivante <https://marchespublics.landespublic.org>

Le pli déposé par le candidat doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation et nommés de la manière suivante :

- Dossier n° 1 : candidature
- Dossier n° 2 : offre lot n° X

Présentation des offres : Conformément au règlement de consultation.

Critères de jugement des offres : Conformément au règlement de consultation.

Le prix des prestations : 60 %

La valeur technique et qualité des prestations : 40 %

- L'organisation et les moyens mis en œuvre pour l'exécution des prestations ainsi que la méthodologie de mise en œuvre : 25 points,

- La qualité technique des matériaux : 10 points,



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Identification de l'acheteur :

COMMUNE DE SAUGNAC-ET-MURET

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la création d'une boulangerie avec fournil et laboratoire à Saugnac-et-Muret.

Critères de jugement des candidatures :

«La conformité administrative du dossier de candidature,

«Les capacités du candidat.

Critères de jugements des offres :

La valeur technique et la qualité des prestations : 60 %,

Le prix : 40 %.

Mise en ligne totale du dossier de consultation des entreprises : 08 novembre 2022

Date limite de réception des plis : 02 décembre 2022

Dépôt des plis : Les participants ont l'obligation de déposer leur pli par voie électronique sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>.

Signature électronique des marchés : Facultative.

Renseignements complémentaires : secretariat@mairie-saugnacmuret.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 novembre 2022

L22AL01239

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- A la Mairie de Geloux le **lundi 7 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**

- A la Mairie de Geloux le **samedi 26 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**

- Au Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) le **vendredi 9 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30**.

L'ensemble des mesures sanitaires liées à la crise du COVID seront mises en œuvre lors de la venue du public.

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du Maître d'ouvrage, MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION Pôle Technique 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan - 05 58 05 32 32 (Réfèrent projet Mme Sandra LADEVEZE).

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées au Pôle Technique Mont-de-Marsan siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes et sur le site internet de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION ou elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. L22AL00805



AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX ET SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE BÉNESSE-LÈS-DAX

237 avenue Auguste Duhau

40180 Bénése-lès-Dax

Tél : 05.58.98.74.38

Courriel : mairie@benesse-les-dax.fr

Adresse du profil acheteur : <https://www.marchespublics.landespublic.org>

Contact : M. Jean-Marie ABADIE, Maire

Objet et description du marché : Aménagement du site du Moulin de Bénése-lès-Dax

Description : Marché de travaux et services par lots pour la valorisation touristique du site du Moulin de Bénése-lès-Dax.

Choix de la procédure de passation : Procédure adaptée

Valeur estimée des travaux : 63.830,00 € HT (euros constants)

Description des prestations : décrites dans le CCTP

Renseignements d'ordre juridique, économiques, financiers et techniques : L'information sur les conditions, indications des informations et documents requis est précisée dans le règlement de consultation.

Condition d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation est remis gratuitement à l'adresse électronique suivante <https://www.marchespublics.landespublic.org>

Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres : L'information sur les conditions d'envoi et de remise des offres est précisée dans le règlement de consultation.

Date limite de remise des candidatures et offres : Les offres doivent être adressées avant le **27 janvier 2023 à 12 h**.

Informations complémentaires : Toute information utile relative au service et à la procédure est précisée dans le règlement de consultation.

Procédure de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau.

Date d'envoi à la publication : 10/11/2022

L22AL01163



MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité valant déclaration de projet n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Projet de centrale Photovoltaïque de Geloux

Demandeur : MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION, 575 avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan représentée par son Président (compétent en matière de planification).

L'enquête publique relative au projet susmentionné se tiendra au pôle technique de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION ainsi qu'en Mairie de Geloux, du **lundi 7 novembre 2022 (9 h) au vendredi 9 décembre 2022 (16 h 30)** inclus pour une durée de 33 jours consécutifs.

À l'issue de cette enquête publique, la mise en compatibilité du PLUI valant déclaration de projet sera décidée par arrêté du Président de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION après délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe FAYE, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau, par ordonnance n° E22000071/64 du 21/09/2022.

Le dossier de mise en compatibilité du PLUI de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION valant déclaration de projet soumis à enquête publique a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale. Ce dossier et un registre d'enquête, seront mis à disposition, sur support papier, et sur support électronique pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Au siège principal de l'enquête publique, Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, et les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- A la Mairie de Geloux (40090) 2 place de la Mairie : lundi et mardi de 09 h 00 à 12 h 00, jeudi et vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

- Le dossier dématérialisé sera :

Mis à disposition sur le site internet de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION (rubrique «l'Agglo Demain» puis «enquête publique»)

Accessible sur un poste informatique au Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) sur prise de RDV.

Outre les annotations sur le registre d'enquête, les observations, propositions, contre-propositions pourront être également adressées par

- Courrier au Commissaire Enquêteur au siège principal de l'enquête publique. La correspondance doit être adressée à l'adresse suivante : «A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur», Pôle Technique Mutualisé, 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. L'enveloppe devra indiquer la mention «Enquête publique-Ne pas ouvrir».

- Email à l'adresse suivante dédiée à cette enquête publique (rappeler le nom de l'enquête (Déclaration de projet - Photovoltaïque de Geloux) dans l'objet du mail : enquete-publique@montdemarsan-agglo.fr

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au Pôle Technique Mutualisé 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DE DEUX CHEMINS RURAUX SUR LES COMMUNES DE SAINT-GEIN ET HONTANX

Par arrêté conjoint en date du 3 novembre 2022, les maires des communes de Saint-Gein et de Hontanx ont ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux suivants :

Le chemin rural situé en limite communale au lieudit «Tailluret» sur la commune de Saint-Gein et au lieudit «Sansot» sur la commune de Hontanx.

Une partie du chemin rural de Castandet à Lussagnet, dont la voie de circulation a été déplacée, situé au lieudit «l'Eau-Blanche» sur la commune de Hontanx.

A cet effet, Monsieur Philippe CORREGÉ domicilié à Labrit, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera aux mairies de Saint-Gein et de Hontanx du **lundi 28 novembre au mardi 13 décembre 2022 à 12 h 30**, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers, et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la mairie de Hontanx.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Hontanx le mardi 13 décembre de 10 h à 11 h.

Son rapport et ses conclusions transmis dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

L22AL01197



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Personne publique contractante :

COMMUNE DE MONSÉGUR
15 Place du Foyer 40700 Monségur
Tél : 05 58 79 23 71
Courriel : monsegur.mairie@orange.fr

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'une maison pour la création d'un habitat partagé inclusif

Type de marché : Marché de maîtrise d'œuvre (mission de base bâtiment-réhabilitation), non alloti

La sous-traitance et la co-traitance sont autorisées.

Procédure de passation : à procédure adaptée définie à l'article L.2123-1 et R.2123-1.1 du Code de la commande publique

Modalités d'attribution du marché : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Compétences
- Références représentatives de l'expérience
- Qualité de production architecturale
- Capacité du candidat (moyens et matériel)

Durée du marché : 36 mois

Modalités d'obtention du DCE : Par téléchargement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marchespublics.landespublic.org/>.

Justificatifs à produire : voir le règlement de consultation

Adresse où les offres doivent être envoyées et modalités de dépôt : Les candidats doivent déposer leur offre par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org/>

Renseignements complémentaires : Ils seront déposés par voie électronique à l'adresse : <https://marchespublics.landespublic.org/> avant le vendredi 02 Décembre à 18 h 30.

Date limite de réception des offres : le Vendredi 16 Décembre à 12 h.

Date d'envoi à la publication : le 10 novembre 2022.

L22AL01211

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée, qui sera immatriculée au RCS de Dax, dénommée

BROS

Au capital de 700.000 €, dont le siège social est 1984 route de Tilh à Habas (40290) et ayant pour objet l'acquisition, la souscription, la détention, la cession de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes dans le capital de toutes sociétés, groupements associations ou entreprises.

Le président est Monsieur M Dominique HILLOTTE demeurant à Habas (40290) Lieudit Petit Bois.

Le Directeur général est Monsieur Adrien HILLOTTE demeurant à Saubion (40230) 13 rue des Chevreuils.

Sauf le cas où la Société ne comporte qu'un seul associé, les titres ne peuvent être transférés à un tiers (y compris aux conjoint, ascendants ou descendants de l'associé cédant) qu'avec l'agrément de la collectivité des associés. Les titres sont librement cessibles et transmissibles entre associés.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

RCS Dax.

Pour avis

L22AL00743



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

GRUPE LALYDUB

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 422 Avenue du Lycée 40160 Parentis-en-Born.

Objet :

- La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres,

- Toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion,

- L'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé des dites sociétés,

- La mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique.

- La réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur

les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations.

- Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, les activités d'une société de financement de groupe, et en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient.

Durée : 99 ans

Capital : 280.000 €

Président : Monsieur David DUBOUR-DIEU demeurant 422 Avenue du Lycée 40160 Parentis-en-Born.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis,

L22AL01033

LANDIMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 3505 bis route d'Arzacq 40320 Samadet

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Samadet du 14 octobre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LANDIMMO

Siège social : 3505 bis route d'Arzacq 40320 Samadet

Objet social : L'acquisition, la réparation, la remise en état, l'amélioration, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobilier.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Eric DUMARTIN demeurant 17 rue du Serpolet 33170 Gradignan.

Monsieur Jérémy PONS demeurant 26 rue du Docteur Jacques Monod 33160 Saint-Médard-en-Jalles

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

L22AL01114

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **POULETS JP**

Forme : SARL

Capital : 500 €

Siège social : 1 rue des Acacias 40090 Mazerolles.

Objet : toute activité de food truck, restauration rapide ambulante à consommer sur place ou à emporter, toute activité de restauration de manière générale.

Gérant : M. Juan OLIVEIRA demeurant 1 rue des Acacias 40090 Mazerolles.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan.

L22AL01159

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **TAXI MAURY**

Forme : SARL

Capital : 10.000 €

Siège social : 8, lotissement Lou Cass Dou Rei 40090 Campagne

Objet : Toute activité de transport de voyageurs par taxi, toute activité de taxi conventionné, transport de patients assis. Toute activité de formation dans le domaine des taxis.

Gérant : M. Jean-Baptiste MAURY demeurant 8, lotissement Lou Cass Dou Rei 40090 Campagne.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L22AL01166

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 02/11/2022 à Mont-de-Marsan (40), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LB AUDIT ET CONSEIL

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : 37 avenue Jean Jacques Rousseau 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1.000 Euros

Objet : Audit et conseil en hygiène et sécurité du travail, sécurité incendie, surêté, ... ; conseil aux entreprises de toute nature.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Présidente : Monsieur Laurent BOUDEAU demeurant 37 avenue Jean Jacques Rousseau à Mont-de-Marsan (40000).

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L22AL01205

CRÉATEURS
D'ENTREPRISES POUR
ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Eloïse LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

M^e Patricia ETIENNE
SELARIL d'avocat
Au capital de 50 000 €
25 allées Paulmy, Mailtena
64100 Bayonne
RCS Bayonne 479 450 744



et marchand de biens. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

tion et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens, toutes opérations de quelque nature que ce soit ayant trait directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-avant.

Durée : 99 ans,

Présidente : FINANCIERE VEP, SARL, au capital de 10.000 €, 794, route d'Escource à Mimizan (40200) RCS Mont-de-Marsan 821.407.822

Directeurs Généraux : la société GESTHI SAS, au capital de 200 €, 54, avenue de la Plage à Lacanau (33680), RCS Bordeaux 823.808.001

et M. Antonio LOPES, né le 09.02.1967 à La Teste de Buch (33) demeurant à Mimizan (40200) 33, avenue de Vigon

- Conditions d'admissions aux assemblées d'actionnaires : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

- Cessions d'actions : A l'issue du délai d'inaliénabilité de 5 années auquel les associés peuvent déroger à l'unanimité, les titres ne peuvent être cédés à qui que ce soit, entre associés ou autres personnes, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ainsi qu'à un droit de préemption.- Immatriculation : au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Présidente

L22AL01226

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Paul NOEL, notaire à Biscarrosse (Landes), 190 Rue Jules Ferry, le 21 octobre 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière, régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code Civil, ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : **GRAINE DES PINS**

Siège social : Biscarrosse (40600), 208 rue des Cormorans.

Durée 99 années.

Capital social : 990.600,00 euros.

Apports : en numéraire : 600,00 euros et immobilier, 990.000,00 euros. Il a été attribué à M. Claude MAILLAULT 1.900 parts de 100,00 euros en rémunération de son apport immobilier, à Madame Annie DUCOURNEAU, 8.000 parts en rémunération de son apport immobilier et à M. Hervé CALAMY, Mme Christelle, M Christophe MAILLAULT, Mme Julie MAILLAULT, M Aurélien MAILLAULT, Mme Joana MAILLAULT une part chacun en rémunération de leurs apports en numéraire.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : le premier gérant de la société est : Madame Christelle MAILLAULT épouse CALAMY demeurant à Le Barp (33114), 57 chemin de Tutou.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Notaire

L22AL01174

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Herm (40) du 21/10/2022, il a été constitué pour une durée de 99 ans et au capital de 1.000 €, une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée

« ELAN 12 »

dont le siège social est fixé à Herm (40) 686, avenue Hosseleyre et dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières acquises et/ou apportées à la société, la réalisation de toutes prestations de nature administrative, comptable, juridique, sociale, commerciale et autres pour le compte des sociétés dans lesquelles la société détient ou détendra toute participation, et toutes activités accessoires ou connexes.

Monsieur Nicholas LEPROUST demeurant à Herm (40) 686, avenue Hosseleyre a été nommé premier gérant de la Société.

La Société sera immatriculée au RCS de Dax.

L22AL01191



CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 21 octobre 2022 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **OSMO**

Capital : 5.000 euros

Siège social : 2 place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan

Objet : Bar, brasserie, restaurant. Bar à tapas, pizzeria. Traiteur, épicerie, vente à emporter. Événementiel, spectacle.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Laurent ROUECHE demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 1 rue des Palombes

Directeurs généraux : Monsieur Arnaud FARRE demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 560 avenue Eloi Ducom, Monsieur Michael GOMEZ demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 4 bis boulevard Ferdinand de Candau et Madame Angélique NAVARRO demeurant à Marmande (47200), 910 chemin des Tulipes.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence

L22AL01195

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/11/2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCCV

Dénomination : **SCCV JUNGLE**

Siège social : 865 Chemin de Bellegarde ZI du Tinga 40140 Magescq.

Capital social : 1.000 €

Objet : Toutes activités liées à la promotion immobilière, activité de lotisseur

Durée : 99 ans

Gérant : SASU SAGIM IMMOBILIER, 865 Chemin de Bellegarde 40140 Magescq, Siret 812 226 967 00022, Représentée par M. Pascal SAGARDIA.

Immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis

L22AL01231

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination : **KORERO TABLO**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1.000 €

Siège social : 375 Allée des Mésanges 40090 Saint-Avit.

Durée : 50 ans

Objet : la fabrication et le reconditionnement de matériel d'installation électrique et notamment la fabrication d'armoires électriques, et la vente de ces éléments.

Président : Société KORERO, SAS au capital de 50 000 €, dont le siège social est 236 Avenue de Canenx 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 843 630 765 RCS Mont-de-Marsan.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

RCS : Mont-de-Marsan.

L22AL01216



Cabinet Olivier SIRIEZ
Avocat à la Cour
60 rue Abbé de l'Epée
33000 BORDEAUX

PIT IMMO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 9.000 euros
Siège social : 2, avenue d'Escource
40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan en cours de constitution

CONSTITUTION

Acte constitutif : Statuts sous seings privés en date à Mimizan le 29.10.2022

Dénomination sociale : PIT IMMO

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 9.000 €uros.

Siège social : 2 route d'Escource à Mimizan (40200)

Objet social : l'activité de marchands de biens, l'achat et la revente d'immeubles de toute nature, l'acquisition, la vente, la location de terrains, la réalisation de toutes opérations de construction, la vente, en totalité ou par fraction, avant ou après achèvement, des constructions édifiées, la réalisation d'opérations de promotion immobilière, l'achat et la revente d'immeubles de toute nature, la réalisation de toutes opérations de construction, la vente, en totalité ou par fraction, avant ou après achèvement, des constructions édifiées, la gestion locative, immobilière, toutes prestations de services de nature immobilière ou mobilière, la location d'immeubles en stock dans l'attente de leur vente ou non, l'acquisition, l'administra-

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : **LANA**

Siège social : 865 Chemin de Bellegarde, ZI du Tinga 40140 Magescq.

Objet : Toutes activités liées à la promotion immobilière. L'activité de marchand de biens. Toutes opérations liées à l'activité de lotisseur. L'acquisition, la construction et la vente d'immeubles. L'achat en vue de leur revente de biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 euros

Apports en numéraire : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Pascal SAGARDIA Saint-Paul-lès-Dax (40990) 138 Allée de la Cible.

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis

L22AL01232

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : **CAPASUD**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 500 €

Siège social : 391 Route de Grenade 40320 Classen.

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen,

Gérant : M. Peter SOYEZ demeurant 391 Route de Grenade 40320 Classen et Mme Claire CROUZAT demeurant 391 Route de Grenade 40320 Classen.

Cession de parts : libre entre associés, nécessité d'un agrément pour les tiers

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L22AL01184

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Dax en date du 03 Octobre 2022, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MARNI**

Siège social : 8 Allée du Pas du Roy 40130 Capbreton

Objet : L'acquisition, la rénovation, la construction, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1.000 euros en numéraire

Gérance : M. Robert ATZENI demeurant 16 chemin du ruisseau 40180 Narrosse et M. Pascal MARRUEDO demeurant 8 Allée du Pas du Roy 40130 Capbreton.

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Dax.

Pour avis

L22AL01242



Aux termes d'un ASSP en date du 03/11/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

DE LAPORTERIE

Objet social : Tous travaux de construction, installation, rénovation en charpenterie, en couverture et menuiserie.

Siège social : 65 Avenue Georges Pompidou, 40130 Capbreton

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Gérance : M. DE LAPORTERIE Henri, demeurant 7 rue des Biches 40130 Capbreton.

L22AL01267



Suivant acte reçu par Me LAPORTE notaire à Bayonne en date du 09 novembre 2022, il a été constitué une société ;

Dénomination : **MANA**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 129 route de Lannusse, Saint-Vincent-de-Paul 40090.

Capital : 385.000,00 €

Objet social : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location nue ou en meublée professionnel ou non professionnel, la gestion, la vente en totalité ou par parties de biens immobiliers, L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet

Durée : 99 ans

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.

Gérants : Monsieur Guy KRAEMER, demeurant à Anglet (64600), 3 allée Pierre Albert Cazaux.

Immatriculation au RCS de Dax

Pour avis, Me LAPORTE

L22AL01269



LUMA

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2471 chemin de Menasse 40280 Saint-Pierre-du-Mont

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 octobre 2022 à Saint-Pierre-du-Mont, il a été constitué une

société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : LUMA

Siège social : 2471 chemin de Menasse 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 euros

Objet : L'activité de marchand de biens, l'acquisition de tous biens immobiliers, la division et la construction d'immeubles en appartements et locaux séparés, la vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement. - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : CARREIRA DOS SANTOS Carlos 199 Rue du Barricade 40 270 Saint-Maurice-sur-Adour.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L22AL01280

MODIFICATIONS

BEL AIR

Sci au cap. de 150.000 €
75 rte. de Castelnaud 40200 Aureilhan
Rcs n° 910 368 740

L22AL00747

L'OR BLEU PRESTATIONS PISCINES & SPAS

SAS au cap. de 1.000 €
830 rte. de Bayonne
40230 Bénèsse-Maremne
Rcs n° 910 900 125

L'AGE du 29/09/22 a pris acte de la démission de christian debaigt de ses fonctions de DG.

L22AL00795



JOVIALE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros porté à 130.000 euros
Siège social : 2357 Route de Bellevue 40390 St-Martin-de-Hinx
538 542 028 RCS Dax

L'AGE réunie en date du 26/10/2022 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 110.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 8 - Capital social

Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000 €).

Nouvelle mention : le capital social est fixé à cent trente mille euros (130.000 €).

Pour avis, la Gérance

L22AL01076

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SCI CHATEAU D'ARRICAUD

Société Civile Immobilière
Au capital de 800 euros
Siège social : 922 Route du Château
40090 Laglorieuse
499 468 197 RCS Mont-de-Marsan

MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 01 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité à titre accessoire de production et vente d'énergie renouvelable grâce aux ressources naturelles et l'exploitation de panneaux photovoltaïques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.
L22AL01140

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 St-Vincent-de-Paul

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en Nom Collectif

Dénomination sociale : **CACG**

Siège social : 26 Place du Général de Gaulle 40200 Pontenx-les-Forges

Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de librairie, papeterie, bimbelerie, cadeaux, souvenirs, carterie, coutellerie, produits régionaux, maroquinerie, accessoires de mode, tous articles pour fumeurs et tous articles de pêche et chasse, épicerie, glaces, boissons chaudes et fraîches, paiement et service de proximité, situé 26 place du général de Gaulle 40200 PONTENX LES FORGES auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs exploité dans le même local ainsi que l'exercice de l'activité de diffusion de la presse (journaux, publications, etc...) dans le cadre de conventions conclues par le dépositaire à une personne physique de son choix, à titre personnel, précaire et révocable ad nutum et la vente de jeux de la Française des Jeux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Associés en nom :

Madame Chloé-Anaïs GIRBAL demeurant 13 route de Baleste 40200 Mimizan.

Madame Corinne GIRBAL demeurant 13 route de Baleste 40200 Mimizan.

Gérance :

Madame Chloé-Anaïs GIRBAL, demeurant 13 route de Baleste 40200 Mimizan, associée.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Mon-de-Marsan.

L22AL01246



31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décisions de l'associé unique du 1.10.2022 la Société TASTET Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 584.100 euros Siège social : 402 Chemin des Mousquetaires 40990 Saint-Paul-les-Dax, 833 819 303 RCS Dax il a été décidé à compter du même jour :

- Le transfert du siège social au 46 rue des Jardins à Dax (40100)

- La transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

L'objet social et sa durée demeurant inchangés.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention : Gérant Monsieur Nicolas TASTET, demeurant à Dax (40100), 46 rue des Jardins.

Nouvelle mention : Président : Monsieur Nicolas TASTET, demeurant à Dax (40100), 46 rue des Jardins.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société.

Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis
22AL04006



GROUPE
CAEC
CONSEIL • AUDIT • EXPERTISE COMPTABLE

ARTIGUES • BORDEAUX • LANGON • MERIGNAC

TRISCOS LAVAGES

SAS au capital de 10.000 euros
Siège social : 135 route de Pontenx
40160 Parentis-en-Born
792 455 180 RCS Mont-de-Marsan

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2022, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « mise à disposition de bornes de recharge de tout véhicule électrique et hybride rechargeable, ainsi que la gestion et l'entretien d'un parc de bornes de recharge » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, la Présidente
L22AL01155



Etude de Maîtres
**Emmanuelle LAFARGUE et
Benoît HOURREGUE**
Notaires Associés
à Soustons
26 rue Jean Moulin

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES
PROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT
LE DOMAINE DE BEAULIEU
40230 Saubrigues

1/ les statuts de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Lotissement « LE DOMAINE DE BEAULIEU » à Saubrigues autorisé par Arrêté Municipal en date du 10 septembre 2018 ont été déposés au rang des minutes de Me Emmanuelle LAFARGUE aux termes d'un acte reçu le 01 Juillet 2019 publié au service de la publicité foncière de Mont-de-Marsan, le 19 Juillet 2019 volume 2019P numéro 10776.

2/ Suivant Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 Octobre 2022 les colots du lotissement se sont réunis, sur convocation, et aux termes de celle-ci il a été procédé à la première Assemblée Générale, à l'élection du bureau :

Ont été élus :

Président : Mme Roselyne BAILLY

Trésorier : Mme MIDDLETON-MORRE
Esther

Secrétaire : Mme HERVIOU Elodie

Pour insertion, le Notaire
L22AL01168



CABINET
**COURREGELONGUE ET
ASSOCIÉS**
Avocat au Barreau de
Bayonne
2 Rue du 49^{ème} RI Bayonne
Tél. 05 59 59 79 08
Email : cabinet@courregelongue-associés.fr

SARL CACERES MICHEL

Capital : 5.000 €
Siège social : 4 Avenue de
Jouandin 64100 Bayonne
RCS Bayonne 827 441 395

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 Octobre

2022, les associés de la société susvisée constituée pour une durée de 99 ans, à compter du 07 Février 2017,

Dont l'objet est l'exploitation de tous fonds artisanal et de commerce de Boulangerie, Pâtisserie,

Et dont Monsieur Michel CACERES, demeurant à Saint-Martin-de-Hinx (40390), 60 Rue des Pyrénées, est le gérant, a décidé de :

Transférer le siège social de Bayonne (64100), 4 Avenue de Jouandin à Saint-André-de-Seignanx (40390), Lotissement Andriou, lieu dit Le Bourg.

Changer la dénomination de la société « CACERES MICHEL » en « CACERES CASSY ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour Avis, la Gérance
L22AL01169



Cabinet DLB Avocats
Avocats à la Cour
4 Rue O' Quin 64000 Pau

SARL CYCLOSPORT PEDEGAYE

SARL Capital 99.091,86 €
Siège : Lescar (64230)
Chemin de la Plaine
RCS Pau 338.684.160.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/10/2022, il a été décidé que le siège social est transféré à Moliets-et-Maa (40660), 2 rue de La Lette à compter du 20/10/2022.

En conséquence, la Société immatriculée au RCS Pau n° 338.684.160 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dax.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Gérant : M. Frédéric PEDEGAYE, demeurant à Lescar (64230), Le Parc des Cèdres, 12 chemin du Bilau.
L22AL01175

ARBRE ET VIE

SASU au capital de 1.000 euros
430 Rue des Hironnelles
40600 Biscarrosse
833652423 RCS Mont-de-Marsan

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant à une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 Novembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 620 Rue de la Ferronnerie 40600 Biscarrosse à compter du même jour.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
L22AL01183

DB

SAS au capital de 1.000 euros
430 Rue des Hironnelles
40600 Biscarrosse
832971774 RCS Mont-de-Marsan

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 Novembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 620 Rue de la Ferronnerie 40600 Biscarrosse à compter du même jour.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
L22AL01186

AFLOVI

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 9 Rue Gambetta
40510 Seignosse
RCS de Dax n°909 776 981

MODIFICATION GÉRANCE

L'AG du 01/11/2022 a décidé à compter du 01/11/2022 de nommer en qualité de :

- Président : RYNS 40, SAS au capital de 25.000 euros, ayant son siège social 21 Avenue Grande Plage 40510 Seignosse, immatriculée sous le n°909 681 728 au RCS de Dax en remplacement de ASSAKA, SAS au capital de 2.200.000 euros, pour cause de démission.

- Directeur général : ASSAKA, SAS au capital de 2.200.000 euros, ayant son siège social 9 Rue Gambetta 40510 Seignosse, immatriculée sous le n°909 760 282 au RCS de Dax.

Modification au RCS de Dax.

Pour avis
L22AL01187

MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale du 30.06.2022, de la société **HOLDING PEDARRE** Société par Actions Simplifiée au capital de 611.584 euros sise 7 allée de l'orange 40000 Mont-de-Marsan 401 481 452 RCS Mont-de-Marsan il a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire le cabinet d'Audit Christian SABAROTS 80 chemin de l'Aviation, domaine du Makila, BP 235, 64205 Bassussarry, RCS Bayonne 502 226 558 aux lieu et place de M. Christian SABAROTS.

Le commissaire aux comptes supplanté n'est pas renouvelé dans son mandat.

L22AL01165



COTE LANDES

SARL au capital de 7.500 €
Siège social :
188 avenue du 8 Mai 1945
40160 Parentis-en-Born
452 648 579 RCS de Mont-de-Marsan

L'AG du 27/10/2022 a décidé la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.

Mention au RCS de Mont-de-Marsan.
L22AL01156

E.A.R.L. DE GUIMONT
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée

Au capital social de 147.570,65 €
Siège Social : 1020 Ave Abbé Bordes
40380 MONFORT-EN-CHALOSSE
411 784 994 R.C.S. DAX

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 01.09.2022, M. SARRES Romain demeurant 1020 Avenue Abbé Bordes 40380 MONFORT-EN-CHALOSSE a été nommé gérant avec effet au 31.10.2022 pour une durée illimitée en remplacement de M. SARRES Eric démissionnaire.

Mention sera faite au R.C.S. de DAX
Pour avis
L22AL01189

HORIZON

SAS au capital de 1.000 euros
127 Rue André Laville
40600 Biscarrosse
897 569 620 RCS Mont-de-Marsan

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 Novembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 620 Rue de la Ferronnerie 40600 Biscarrosse à compter du même jour.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
L22AL01190



FONTANA BECK

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 13 place de l'Hôtel de Ville
40130 Capbreton
883 652 000 RCS Dax

Par AGE en date du 26/10/2022, les associés constatent et acceptent la démission de Mme Emmanuelle LAURENT, demeurant 19 rue de l'Europe Lotissement Pré Beau Soleil, Appartement 42, 40390 Saint-Martin-de-Hinx, de ses fonctions de Gérante. Les associés

décident de ne pas procéder à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
L22AL01202

COFFEE BEACH

EURL au capital de 1.000 €
Siège social : 311 Rue des Verdiers
40600 Biscarrosse
RCS de Mont-de-Marsan n° 751 731 852

L'AGO du 07/10/2022 a décidé à compter du 15/10/2022 de rendre effective la démission de Mme CESARI Béatrice aux fonctions de cogérante.

Modification au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance
L22AL01204



R.J. PLOMBERIE 40

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7.000 euros
Siège social : 2 rue Alexis Carrel
40200 Mimizan
853 551 968 RCS Mont-de-Marsan

MODIFICATION

Aux termes de la décision de l'associé unique du 15 octobre 2022, il résulte que le siège social a été transféré à 2 chemin Brémontier 40200 Mimizan, à compter du 19 octobre 2022.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
L22AL01207

ARENADOUR CAPITAL
 Société par Actions Simplifiée
 au capital de 4.105.277,80 €
 Siège Social : 5 boulevard Saint-
 Pierre 40100 Dax
 838 847 051 RCS Dax

Aux termes du PV du CS du 20/10/22, il a été décidé, à compter du 31 octobre 2022 de nommer Monsieur Maxime VILGRAIN, né le 15 février 1984 à Avignon (84), de nationalité française, demeurant 6, rue de Monteils, 40180 OEYRELUY en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Monsieur Michel BAQUE, démissionnaire, et ce pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de DAX 22AL04005



SELARL MATTEI & ASSOCIES
 Notaires associés
 3, rue Louis Barthou
 64000 Pau

L22AL01214

SCI MME

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros
 Siège social : 16 avenue Bié Moulié
 64000 Pau
 RCS Pau 822.310.355

Personne habilitée à engager la Société :

Monsieur Michel CAMBORDE, co-gérant, demeurant à Soorts-Hossegor (40150), 534 avenue des Cerfs.

Information sur la Société :

La société MME, SCI au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à Pau (64000), 16 avenue Bié Moulié, ayant pour objet : l'acquisition, l'administration, la cession, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la mise à disposition de tout ou partie des biens au profit des associés.

Constituée pour une durée de 99 ans.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/10/2022 de la Société SCI MME, il résulte que le siège social a été transféré au Soorts-Hossegor (40150) 534 avenue des Cerfs à compter de ce jour, à compter du même jour.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Pau sous le numéro 822 310 355 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dax.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

L22AL01209



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
 Société d'avocats
 42 cours du Maréchal Joffre
 1er étage, n° 3, 40100 Dax

ATLANTIC LANDES
 Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
 porté à 25 000 euros
 Siège social : 850, route de la Plage Sud
 40660 MESSANGES
 833 987 183 RCS DAX

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01 octobre 2022, il résulte que le capital a été réduit à 0 euro par réduction de la valeur nominale des actions puis augmenté de 25 000 euros par élévation de la valeur nominale des actions et ainsi porté à 25 000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
 POUR AVIS

L22AL01210



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
 Société d'avocats
 42 cours du Maréchal Joffre
 1er étage, n° 3, 40100 Dax

VIEUX BOUCAU PLAGE
 Société par actions simplifiée
 au capital de 2 000 000 euros
 Siège social : Plage Sud - Le Vieux Port,
 40660 MESSANGES
 527 998 751 RCS DAX

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 SEPTEMBRE 2022 il résulte que les mandats de la société KPMG AUDIT SUD OUEST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT SUD EST, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
 POUR AVIS



NL TERRASSEMENT

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 3.000 euros
 Siège Social : 53 Chemin de Daguerrennia
 64200 Arcangues
 899 959 159 RCS Bayonne

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/11/2022, l'associé unique a décidé de transférer compter du 01/11/2022 le siège social à l'adresse suivante : Au Bourg

40420 Vert.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

M. Nicolas LAUNAY demeurant Au Bourg 40420 VERT demeure Gérant de la Société.

La Société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan et sera radiée du RCS de Bayonne.

La Société constituée pour 99 années à compter du 04/06/2021 a pour objet : Travaux publics, terrassement, assainissement, aménagement de sites (voiries, terrasses, etc...). Location avec

ou sans chauffeur de tous matériels de terrassement et de travaux publics. Commerce de tous articles, matériels et matériaux relatifs à ces activités.

Pour avis

L22AL01225

SCI HMMH

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1.000 €
 RCS de Dax n° 887.883.916

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 25/10/2022 les associés ont décidé de transférer le siège social de Azur (40140) 133 rue Fourgs à Saint-Geours-de-Maremne (40230) 74 rue de l'Adour à compter du 25/10/2022.

L'article 4 des statuts sera modifié.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dax.

Le Gérant

L22AL01240



Vincent GUADAGNINO & Associés
 Espace Diorama - Bld de Cascais
 64200 BIARRITZ
 05 59 42 30 55

EDEN POOL

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 736.800 euros
 Siège social : 1469 av de la Résistance
 40990 Saint-Paul-lès-Dax
 444 883 078 RCS Dax

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/10/2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission, sans réserve, de la société COACH de ses fonctions de Présidente à compter du 31/10/2022, et a nommé en qualité de nouvelle Présidente de la Société, à compter du 31/10/2022 et pour une durée indéterminée, la société LAUROA CONSULTING, SARL au capital de 453.000 euros, dont le siège social est à Bayonne (64100), 72, Avenue Dubroca, immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 491 224 127.

Pour avis, le Président

L22AL01241

BIOAGRI

SASU au capital de 2.000€
 Siège social : 801 chemin de l'Usage
 40660 Messanges
 837 843 903 RCS de Dax

Le 05/11/2022, le Président a décidé de modifier le capital social de 2.000 € afin de porter ce dernier à 20.000 €.

Mention au RCS de Dax.

L22AL01193



217 av. Corps Franc Pommies
 40280 Saint-Pierre-du-Mont
 Tél : 05 58 06 26 64

SECRET DE SOI INSTITUT DE BEAUTE
 Société À Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 au capital de 500.000 €
 Siège social : 242 Avenue Jean Jaurès
 40190 Villeneuve de Marsan
 830 488 391 RCS MONT DE MARSAN

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Suivant décisions de l'associée unique du 1 janvier 2022 :

Le siège social a été transféré, à compter du 1er Janvier 2022, du 150 Rue Grand Rue 40190 Villeneuve de Marsan (Landes), à 242 Avenue Jean Jaurès 40 190 VILLENEUVE DE MARSAN.

En conséquence, l'article 4 a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de MONT DE MARSAN.

Pour avis, la gérance

L22AL01253



SCI LO

Société Civile Immobilière
 Au capital de 5.000 euros
 Siège Social : 33bis avenue Henri Farbos
 40000 Mont-de-Marsan
 894 147 503 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16/10/2022, les associés ont décidé de transférer à compter du 17/10/2022 le siège social qui était situé 33bis avenue Henri

Farbos 40000 Mont-de-Marsan à l'adresse suivante : 20 avenue de Portal, Résidence Guyemer, Bât A, Appt 38, 40280 Saint-Pierre-du-Mont..

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L22AL01255



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
 Société d'avocats
 42 cours du Maréchal Joffre
 1er étage, n° 3, 40100 Dax

SCI DUVERGER
 Société civile immobilière
 au capital de 50 000 euros porté à 25 000 euros
 Siège social : 6 Rue Georges Chaulet
 40100 DAX
 985 820 901 RCS DAX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er février 2017 a décidé la réduction du capital social de 50 000 euros à 25 000 euros par rachat et annulation de 750 parts sociales et la modification corrélatrice de l'article 2 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.
 Pour avis

L22AL01237

CHUZENJI SC au capital de 1 200 €
 Siège social 338 AVENUE DE LA NAVARRE 40150 SOORTS HOSSEGOR 853 178 564 RCS Dax
 Suivant assemblée générale extraordinaire du 17/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 9 RUE JEAN JACQUES BEL 33000 BORDEAUX à compter du 17/10/2022. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès de RCS de Bordeaux.
 22AL04004

VEYER CONSULTANTS SAS capital 2400€
 Siège social : 5 Allée des Cypres, 40140 SOUSTONS 882561087 RCS DAX.
 L'AGE en date du 15/10/22, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.
 Le Président
 22AL04007

HEMOSA FRANCE

SARL au capital de 30.000 €
 8 Boulevard de Saint-Vincent-de-Paul
 40990 Saint-Paul-lès-Dax
 RCS Dax 829 982 099

Par procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 12 avril 2022, il a été procédé, à compter du même jour, à la nomination de Monsieur Paulino TELLO CANO, né le 03/03/1972 à San Pablo de Los Montes (Toledo, Espagne), de nationalité espagnole et demeurant Calle Pedro de Alcocer, 8 à Toledo, en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Juan Carlos MORAN GOMEZ, démissionnaire.

En conséquence, les articles 7 et 29 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance

L22AL01259



**Me Mélanie
CHANFREAU-DULINGE**
Avocate
14 rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan

SARL LES JARDINS DE PELINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 601 chemin de Péline, route de Bayonne 40280 Saint-Pierre-du-Mont 484 064 365

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 août 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 8 septembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 1 200 euros, pour être ramené de 8 000 euros à 6 800 euros par rachat et annulation de 75 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 7 - Capital social

Ancienne mention : Le capital social est fixé à huit mille euros (8.000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six mille huit cents euros (6.800 euros).

Pour avis, la Gérance

L22AL01263

LASSERRE-MORAS IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 58 rue de la Poste 40200 Mimizan
853 410 793 RCS Mont-de-Marsan

MODIFICATION

-Par décision du président de la SAS LASSERRE MORAS IMMOBILIER en date du 9 novembre 2022, le siège social de la SAS LASSERRE-MORAS IMMOBILIER est transféré 23 Cours de Verdun 40100 Dax à compter du même jour.

- l'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L22AL01266



Etude de Maîtres
**Emmanuelle LAFARGUE et
Benoît HOURREGUE**
Notaires Associés
à Soustons
26 rue Jean Moulin

AVIS DE MODIFICATION DE GÉRANT

Suivant acte reçu par Me Benoît HOURREGUE, Notaire Associé de la SCP « Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE, Notaires Associés » titulaire d'un Office Notarial à 40140 Soustons, 26 Rue Jean Moulin, le 05 février 2019,

il a été constaté le décès de Monsieur Philippe Emile Henri PAWLAK, en son vivant Commerçant, demeurant à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) 97 avenue nationale.

Né à Oignies (62590), le 30 juillet 1960.

Divorcé de Madame Patricia Catherine HOLLESTELLE, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Dax (40100) le 10 juillet 2009, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) (France), le 17 novembre 2018.

Par suite Monsieur PAWLAK ne peut plus exercer sa fonction de cogérant au sein de la société dénommée la société Civile Immobilière dénommée **SESAME**, au capital de 45.734,71 €, dont le siège est à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230), 97 avenue Nationale, identifiée au SIREN sous le numéro 404 908 808 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Par suite du décès de Monsieur Philippe PAWLAK, Madame Patricia HOLLESTELLE, retraitée, demeurant à 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, 660 Route de Bayonne, née à 59400 Cambrai le 12 juin 1960, est seule gérante de la SCI SESAME, sus-nommée ; ainsi constaté aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 septembre 2022.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, le Notaire

L22AL01272

LA MAISON LAJUS

Société Civile Immobilière
RCS : 894 429 372
au capital de : 1.000 €
Siège social : 48 Rue Béranger
33100 Bordeaux

Aux termes d'une décision en date du 02/11/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à 7, Rue de l'Aïrial, Lotissement «Les Genêts» 40230 Tosse à compter du 03/11/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de Dax et sera radiée du RCS de Bordeaux.

Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bordeaux.

Pour avis

L22AL01274



ETS DANIEL FERREIRA & FILS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : 103 rue Zone Industrielle
40370 Rion-des-Landes
428 850 671 RCS Dax

Le 07/11/2022, le Président de la Société a révoqué le Directeur Général, M. Nicolas FERREIRA, demeurant 31 Impasse de la Grange 40090 Campagne.

Il ne sera pas procédé à son remplacement.

Pour avis

L22AL01276

LASSERRE-MORAS IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 58 rue de la Poste 40200 Mimizan
853 410 793 RCS Mont-de-Marsan

MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 No-

vembre 2022 M. Vincent LASSERRE domicilié 58 rue de la Poste 40200 Mimizan a été désigné en qualité de président en remplacement de Madame Caroline MAS.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L22AL01264

JET QUAD EVASION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 180.000 euros
Siège social : 4 rue de l'Arroun, Zone de Laubian 40510 Seignosse
829 984 269 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance

L22AL01278

DISSOLUTIONS



L'OASIS 974

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 175 Route de Monséguir
40700 Hagetmau
901 132 084 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décision unanime des associés du 31/10/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable

A été nommé liquidateur, Madame Beverly SAUTRON demeurant à 175 Route de Monséguir 40700 Hagetmau, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à 175 Route de Monséguir 40700 Hagetmau, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L22AL01131

SCI SAMIVO
Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 EUR
Siège social : DAX (40100)
9 rue Saint-Eutrope
Résidence de la Marne
509466900 RCS DAX

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant PV de l'AGE en date du 31 octobre 2022, les associés ont approuvé les rapports et comptes et ont donné quitus au liquidateur qu'ils ont déchargé de sa mission. Les associés ont prononcé la clôture de la liquidation de la société au 31 octobre 2022.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dax (Landes).

Pour avis

L22AL01152



BATIBOIS SN

SARL au capital de 100.000 €
Siège social : ZAC de Peyres, Rue de Bahus-Soubiran 40800 Aire-sur-l'Adour
RCS de Mont-de-Marsan n°538 672 353

L'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. CHEYNET Yves, demeurant 3 Impasse Jean Baptiste Legouev 40000 Mont-de-Marsan et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

L22AL01157

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Elloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

ADRENALINE

SCM au capital de 506,13 €.
Siège social : 24 Avenue des Pyrénées
40800 Aire-sur-l'Adour
331 554 907 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

Les associés en date du 26 octobre 2022 ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du 29 novembre 2022, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur, M. Christophe PETIT demeurant 81 Impasse du Barriqué 40270 Saint-Maurice-sur-Adour avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

L22AL01160

EARL Aline et Eric DARBOUCABE
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée

Société en cours de liquidation
Au capital social de 29.693,27 €
Siège Social : Escazaous 40290 MISSON
499 752 749 R.C.S. DAX

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Suivant décision en date du 08.11.2022, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur DARBOUCABE Eric demeurant Escazaous 40290 MISSON et déchargé de ce dernier de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DAX

Mention sera faite au RCS de DAX
Pour avis

L22AL01185



125 Avenue Saint-Vincent-de-Paul
40100 Dax
Tél. 05 58 74 98 01

ARDY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8.000 euros
Siège : 2564 allée d'Ardy, 40990 Saint-Paul-lès-Dax
Siège de liquidation : 2564 allée d'Ardy, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, 421 657 230 RCS Dax

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Octobre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice GREMILLY, demeurant 1655 route de Côte de Plaisance 47300 Villeneuve-sur-Lot, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2564 allée d'Ardy 40990 Saint-Paul-lès-Dax. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur
L22AL01181



Société d'Expertise Comptable
ANDERNOS - LACANAU - LEGE
CAP FERRET - PARENTIS - SALLES
www.erecapluriel.fr

ROMAIN-SAUTREAU

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social et de liquidation : 4 Rue du Jaougot 40200 Mimizan
854 006 632 RCS Mont-de-Marsan

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 6 octobre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Guillaume ROMAIN demeurant 4 Rue du Jaougot 40200 Mimizan, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
L22AL01261



SELARL COUSSEAU -
PERRAUDIN - GADOIS -
DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

CAMI BOIS SERVICES

SARL au capital de 7 622 €
Siège social : Rue Saint-Hélène - Cante Cigale
40260 CASTETS
RCS de DAX n°417 627 346

L'Assemblée générale extraordinaire du 30/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. CAMILLERI Jean-Luc, demeurant 371, rue Cante Cigale, 40260 CASTETS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

L22AL01201



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Aux termes d'une délibération en date du 17 juillet 2022, l'associée unique de la société **SCI DU CENTRE**, SCI en liquidation au capital de 1.524,49 euros dont le siège social est sis 307 rue des Mousquetaires, ZI du Juston 40260 Castets et immatriculée au RCS de Dax sous le N° 385 250 469, a décidé la dissolution de la société avec effet du même jour.

La gérance, assumée par Monsieur Jacques RAFFY demeurant à Garrosse (40110) 481 rue des Platanes, a pris fin à la même date. Monsieur Jacques RAFFY assumera à compter de la même date les fonctions de liquidateur.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour extrait et mentions, le liquidateur
L22AL01218



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

L'associée unique de la société **SCI DU CENTRE**, Société Civile en liquidation au capital de 1.524,49 euros dont le siège social est sis à Castets (40260), 307 rue des Mousquetaires, ZI du Juston et immatriculée au RCS de Dax sous le N° 385 250 469, réunie le 18 octobre 2022 au siège social, à la diligence du liquidateur Monsieur Jacques RAFFY demeurant à Garrosse (40110), 481 rue des Platanes a approuvé le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Le Liquidateur
L22AL01222

LOCATIONS GERANCES

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Saint-Paul-lès-Dax du 13.10.2022 enregistré au SIE Mont-de-Marsan le 18.10.2022 dossier 2022 00094366 réf. 4004P01 2022 A 02020, il a été mis fin au contrat de location gérance du fonds

de commerce de transports routiers de marchandises, de messagerie, de déménagement, d'entreposage et de commissionnaire de transports exploité Zone Artisanale Village d'Entreprises 40990 Saint-Paul-lès-Dax, consenti par Madame Albertine DUPUY, répertoriée sous le numéro SIREN 499 018 182 au profit de la société **TRANSPORTS DUPUY**, SARL au capital de 26.000 euros, siège social Zone artisanale Village d'Entreprises 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS de Dax sous le n° 324 226 869.

La résiliation a pris effet à compter du 13.10.2022.

L22AL01172

CONVOICATIONS

GOLF CLUB D'HOSSEGOR

333 Avenue du golf
40150 Soorts-hossegor
SIRET: 313 552 283

CONVOCAION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE (VOTE ÉLECTRONIQUE)

Dimanche 11 décembre 2022 à 10 h
Cinéma LE REX Soorts-Hossegor

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Approbation des comptes 2021 et budget 2022
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Présentation et approbation du contrat de délégation de service public 2023-2032
- Délégation pour signature du contrat
- Election des membres du comité directeur

Vote électronique - Modalités :
Le vote sera ouvert du dimanche 11 décembre 2022 à 12 h au lundi 12 décembre 2022 à 18 h.

Chaque Membre recevra par mail un lien unique pour l'ensemble des votes.

Le Comité de Direction
L22AL01260

FONDS DE COMMERCE



31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Saint-Paul-lès-Dax du 13.10.2022 enregistré au SIE Mont-de-Marsan le 18.10.2022 dossier 2022 00094366 réf.4004P01 2022 A 02020

Madame Albertine DUPUY demeurant 5 rue du Maréchal Galliéni 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Monsieur Bruno DUPUY demeurant 323 rue Jean Monnet 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Monsieur Vincent DUPUY demeurant 25 allée des Deux Etangs 64200 Bassus-sarry.

Monsieur Laurent DUPUY demeurant 480 impasse de la Nave 40180 Rivière-Saas-et-Gourby.

En leur qualité de propriétaires indivis du fonds de commerce

ont vendu à la société **TRANSPORTS DUPUY**, SARL au capital de 26.000 €, siège social Zone artisanale Village d'Entreprises 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS de Dax sous le n° 324 226 869,

Un fonds de commerce de transports routiers de marchandises, de message-

rie, de déménagement, d'entreposage et de commissionnaire de transports exploité Zone Artisanale Village d'Entreprises 40990 Saint-Paul-lès-Dax, pour lequel Madame Albertine DUPUY, usufruitère du fonds cédé, est répertoriée sous le numéro SIREN 499 018 182 en sa qualité de bailleur de fonds, moyennant le prix principal de cent mille euros (100.000 €) s'appliquant intégralement aux éléments incorporels.

La prise de possession a été fixée au 13.10.2022.

Pour la réception des oppositions, domicile est élu au cabinet d'avocats FIDAL, 31 avenue Jules Bastiat 40100 Dax.

Pour avis

L22AL01167



CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 2 novembre 2022 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 3 novembre 2022, Dossier 2022 00098535, référence 4004P01 2022 A 02119,

La société **SAINT-JEAN**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 93.330 euros dont le siège social est sis 23 boulevard Candau 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 315 254 466, a vendu à la société **SN SAINT JEAN**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 20.000 euros dont le siège social est sis 23 boulevard Ferdinand de Candau 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 919 935 163,

Un fonds de commerce de négoce d'armagnacs, de spiritueux, de toutes boissons alcoolisées et non alcoolisées, exploité à Mont-de-Marsan (40), 23 boulevard Candau,

Moyennant le prix de 400.000 euros.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'Avocats JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO sis 4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion

L22AL01170



Suivant acte sous seing privé en date du 04/11/2022, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 08/11/2022, dossier 2022 00099915, référence 4004P01 2022 A 02143, M. Bernard **LESTRADE** 101 avenue Georges Clemenceau 40000 Mont-de-Marsan, immatriculé au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 410.463.806, a cédé à la Société **PICOT**, SAS au capital de 5.000 € dont le siège social est 101 avenue Georges Clemenceau 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 919.865.113 un fonds de commerce de « réparation et vente radio / télévision, appareils ménagers, installations antennes électricité » sis et exploité 101 avenue Georges Clemenceau 40000 Mont-de-Marsan sous l'enseigne « Ets Lestrade », moyennant le prix de 57.085 € (dont 6.500 € pour le corporel et 50.585 € pour l'incorporel). L'entrée en jouissance a été fixée au 04/11/2022. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège 101 avenue Georges Clemenceau 40000 Mont-de-Marsan.

Pour avis

L22AL01217

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 2 novembre 2022 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan le 8 novembre 2022, Dossier 2022 99946, référence 4004P01 2022 A 02146, Madame Lucy **LEDoux**, entrepreneur individuel sise à Mont-de-Marsan (40000), 20 rue du Plumaçon, inscrite au répertoire sirene sous le numéro 812 520 575 a vendu à la société **LE COQ ET LA POULE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 919 484 501 dont le siège social est sis à Mont-de-Marsan (40000), 20 rue du Plumaçon, un fonds de commerce de restauration exploité à Mont-de-Marsan (40000), 20 rue du Plumaçon, moyennant le prix de 150.000 €.

Entrée en jouissance le 1^{er} novembre 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale auprès de M^e Valérie LASHÉRAS 217 avenue du Corps Franc Pommiès à Saint-Pierre-du-Mont (40280).

L22AL01247



10 avenue de la Résistance
BP 87537
64075 Pau Cedex

AVIS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 septembre 2022, enregistré au SIE de Mont-de-Marsan (40), le 12/10/2022, Dossier 2022 00099565 référence 4004P01 2022 A 02142

La société **IMPRIMERIE PAPERIE CASTAY, SAS** au capital de 38.125 euros sise au Zone Industrielle Cap de la Coste -Route de Bordeaux 40800 AIRE SUR L'ADOUR inscrite au RCS de Mont-De-Marsan sous le n° 897 050 365, a cédé à la Société **IMPRIMERIE MODERNE, SARL** au capital de 100.000 euros dont le siège social est 9 Avenue Didier Daurat 64140 Lons inscrite au RCS de Pau sous le n° 097 280 028

Un fonds de commerce d'imprimerie, vente de papeterie, matériel et mobilier de bureau sis et exploité à Aire-sur-l'Adour (40800) Zone Industrielle Cap de la Coste, Route de Bordeaux, moyennant le prix de 102.600 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 30 septembre 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'Etude de Maître Valérie GIROUD-DESTRUHAUT, Notaire, 32 rue René Vieille 40270 Grenade-sur-l'Adour.

Pour avis

L22AL01250

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Mes Jean-Michel CROUX
et Estelle RUIZ
Notaires
3 Bd de l'Espérance
40500 Saint-Sever

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me CROUX, Notaire à Saint-Sever, le 5 Novembre 2022,

Monsieur Michel James **GUERIVE**, retraité, et Madame Evelynne **DUFAY** dit **LAHAYE**, adjoint administratif à la Préfecture de la Gironde, son épouse, demeurant à Mant (40700) 685 route d'Hagetmau.

Monsieur est né à Gradignan (33170) le 1^{er} août 1959,

Madame est née à Arcachon (33120) le 27 janvier 1962.

Mariés à la mairie de Pessac (33600) le 29 octobre 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la Communauté Universelle.

En cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux, il est prévu au contrat une clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux, ainsi qu'une clause d'exclusion de la reprise des apports et capitaux par les ayants cause du défunt.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me CROUX, Notaire à Saint-Sever (40), 3 Boulevard de l'Espérance.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour avis et mention

Me CROUX, Notaire

L22AL01192

ADDITIFS RECTIFICATIFS

Christophe PITICO
Avocat
Spécialiste en Droit des
Sociétés
8 cours Camou
64000 Pau

ERRATUM

Le fonds artisanal et de commerce d'entreprise de chauffage avec tous les branchements électriques, plomberie, sanitaire, zinguerie, l'entretien et la réparation directement ou en régie, la vente d'appareils sanitaires, de chauffage, des pièces détachées et d'accessoires, cédé par la Société **LABARBE ET MANO** à la Société **BERGERET**, est exploité à Aire-sur-l'Adour (40800), 280 impasse de Peyran et non à Aire-sur-l'Adour (40800), 12 rue des Eglantines, comme indiqué par erreur dans l'annonce publiée dans ce journal le 5 novembre 2022.

Pour unique insertion,

Christophe PITICO

L22AL01243

AUTRES ANNONCES

Me Marlon BERNADET
Notaire
40120 Roquefort

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 08 Mars 1995, Monsieur Dominique André GRIVEAU, né à SARBAZAN (40120), le 14 Mai 1928, célibataire, demeurant à MONT DE MARSAN (40000), rue Lesbazeilles, EHPAD Lesbazeilles, a institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marion BERNADET, notaire à ROQUEFORT (40120), suivant procès-verbal d'ouverture et de description de testament dressé le 24 Octobre 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine compte tenu du caractère universel de leur legs et de l'absence d'héritier réservataire, dont la copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de MONT DE MARSAN (40000) qui en a délivré le récépissé de dépôt en date du 28 Octobre 2022.

Les oppositions à l'exercice des droits des légataires universels pourront être formées auprès de Maître Marion BERNADET, notaire à ROQUEFORT (40120), 20 Place Georges Lapios, références CRPCEN 40015, en charge du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe dudit Tribunal Ju-



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS**SELARL EKIP' - MANDATAIRES JUDICIAIRES**

7 B PLACE SAINT-LOUIS
40000 MONT-DE-MARSAN



**À VENDRE
FONDS DE COMMERCE DE
HOTEL RESTAURANT
35 avenue des Arènes
A SAINT-PERDON (40090)**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la **SELARL EKIP'**, prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7 B Place Saint-Louis, 40000 Mont-de-Marsan avant le 23-12-2022 à 12 h.

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site www.ekip.eu, onglet « cession d'actif », référence 42799

Coordonnées de la personne en charge du dossier : marina.arangois@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR WWW.MJ-SO.COM

diciaire de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture et de description du testament et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis
Me Bernadet

L22AL01254

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 02 novembre 2022)

Jugement du 02/11/2022 du Tribunal de commerce de Dax : Clôture du plan de cession de : **SA ETS GARAUDE** exploitations forestières caisses et parquet, RCS Mont-de-Marsan 895 750 560, Moustey 40410 Pissos

L22AL01153

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

SOCIETE D'EXPLOITATION SECOURS SERVICES SARL ZA de Chikitoys, 46 Route d'Arixague 64600 Anglet. Activité : Ambulances. RCS de Bayonne 383 939 485 - RCS Dax

Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 07/11/2022 : Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sans administrateur L631-7

Date de cessation des paiements : 31/10/2022

Mandataire judiciaire : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES - Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

L22AL01235

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Le Tribunal de commerce de Bordeaux a prononcé en date du 05/10/2022 l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2022J00643. Date de cessation des paiements : 15/09/2022, et a désigné liquidateur judiciaire SELARL EKIP 2 rue de Caudéran, BP 20709, 33007 Bordeaux, à l'encontre de la société **SOLUTION CARRIERE ET LOGISTIQUE** 1225 avenue de Gascogne 40600 Biscarrosse 534 795 760 RCS Mont-de-Marsan.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com> dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

L22AL01234

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 441,50	9,8%	-9,9%	-8,6%	7 376,37	5 676,87	France
SBF 120	4 950,32	9,7%	-10,7%	-10,0%	5 706,97	4 367,41	France
EURO STOXX 50	3 739,28	10,8%	-13,0%	-14,1%	4 392,15	3 279,04	Europe
S&P 500	3 857,14	6,0%	-19,1%	-18,0%	4 796,56	3 577,03	USA
NASDAQ 100	11 158,38	1,1%	-31,6%	-31,7%	16 501,77	10 690,60	USA
FOOTSIE 100	7 306,14	4,5%	-1,1%	0,1%	7 672,40	6 826,15	Royaume-Uni
DAX 30	13 688,75	11,5%	-13,8%	-14,7%	16 271,75	11 975,55	Allemagne
SMI	10 827,04	5,0%	-15,9%	-12,4%	12 939,17	10 072,62	Suisse
NIKKEI	27 872,11	2,8%	-3,2%	-5,5%	29 332,16	24 717,53	Japon
SSE COMPOSITE	3 064,49	1,3%	-15,8%	-12,4%	3 639,78	2 886,43	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Rendement 2021
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AE LIS FARMA	8,86	-14,0%	N/A	N/A	14,02	8,83	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	-41,2%	-46,5%	1,99	0,69	-
ASHLER ET MANSON	3,16	12,1%	45,0%	41,1%	3,16	2,18	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	N/A	N/A	0,00	0,00	-
CERINNOV GROUP	1,05	1,9%	-21,9%	-19,5%	1,74	1,00	-
CHEOPS TECHNOLOGY	48,60	-3,8%	-36,9%	0,8%	81,00	48,60	10,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	452,00	1,3%	-3,0%	-3,4%	496,00	426,00	7,2%
EAUX DE ROYAN	79,50	-4,2%	-14,1%	-25,0%	104,00	79,50	8,0%
EUROPLASMA	0,00	-71,4%	-99,8%	-99,9%	0,13	0,00	-
FERMENTALG	1,68	7,8%	-45,9%	-47,4%	3,14	1,48	-
GASCOGNE	3,67	0,8%	-1,9%	-1,9%	3,98	2,82	-
GPE BERKEM	5,35	-23,0%	-47,5%	N/A	10,50	5,20	1,1%
GPE PAROT (AUTO)	2,24	33,3%	-13,8%	-16,4%	2,66	1,60	-
HYDROGENE DE FRANCE	24,70	-3,3%	-6,6%	-17,7%	33,00	24,10	-
HUNYVERS	11,00	0,0%	N/A	N/A	12,35	10,80	-
I.CERAM	11,50	-4,2%	-29,9%	-55,8%	17,80	10,20	-
I2S	5,50	3,8%	12,2%	19,6%	6,40	4,60	2,5%
IMMERSION	4,20	-10,6%	-30,0%	-23,6%	7,08	4,20	-
IMPLANET	0,18	-1,6%	-41,5%	-60,4%	0,40	0,13	-
KLARSEN DATA	1,83	1,9%	-21,9%	-33,0%	2,89	1,73	-
LECTRA	33,25	17,7%	-20,8%	-11,3%	44,20	27,20	1,1%
LEGRAND	75,38	10,0%	-26,7%	-20,7%	103,80	64,96	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,43	0,0%	-21,8%	-49,4%	0,71	0,20	-
O SORBET D'AMOUR	1,12	-48,1%	-44,0%	-63,9%	2,48	1,12	-
OENEO	14,00	-1,4%	4,0%	7,2%	16,16	13,24	2,1%
POUJOLAT	24,40	-2,4%	96,0%	101,7%	25,25	12,40	0,9%
SERMA TECH.	312,00	0,0%	2,6%	-0,6%	488,00	292,00	3,6%
UV GERMI	4,06	-8,2%	-46,4%	-37,0%	8,53	3,51	-
VALBIOTIS	4,51	-10,2%	-34,2%	-35,2%	7,35	4,20	-



GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPOr

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Papilles Émoi

L'ÉTOILE DE LA VILLE AUX TROIS RIVIÈRES

Depuis bientôt 20 ans, Eugénie et Christophe Dupouy, des Clefs d'Argent à Mont-de-Marsan, gardent la flamme d'une cuisine régionale inventive aux accents béninois. Quand se rencontrent les continents.

Par Hubert RAFFINI



EUGÉNIE ET
CHRISTOPHE
DUPOUY

Dans le petit salon, face à la cheminée, une toile d'ébène et de miel raconte l'âme des Clefs d'Argent. On y voit un visage de femme en forme de continent africain et en paréidolie, une tête de toro. Un métissage, culture et saveur, du Bénin, pays natal d'Eugénie, et des Landes auxquelles son mari, Christophe Dupouy, est particulièrement attaché. Un peu comme la rencontre de la Douze et du Midou qui mélangent leurs forces pour engendrer la Midouze.

Faire briller une étoile à la préfecture, chez lui, était le rêve du jeune Christophe Dupouy. Après un BEP à Capbreton et un bac pro à Biarritz, son parcours initiatique passe par Monte-Carlo, sous les ordres d'Alain Ducasse, déjà trois étoiles au Michelin, par Cannes avec Bruno Oger et par Toulouse chez Michel Sarran où il rencontre, Eugénie, celle qui deviendra sa femme. En 2005, ensemble, ils s'installent à Mont-de-Marsan à l'auberge des Clés d'Argent et en 2009, cueillent une des étoiles qui scintillent au-dessus de la Midouze. « La consécration de nombreux sacrifices. »

CUISINE D'INSTINCT MÉTISSÉE

Pas moins de six services salés et deux sucrés composaient la carte de l'opération « Votre invité est notre invité » du mois d'octobre. Une cuisine d'instinct qui fait honneur aux productions locales et s'ouvre aux inspirations béninoises de la maîtresse de maison. Entame singulière avec silotka (hareng russe) et poutargue fumée sur velouté coco pour d'emblée annoncer aux papilles que le voyage sera lointain. Le foie gras de la ferme de Brougnon à Caupenne, avec sa sauce béarnaise de betterave, joue l'excellence locale, puis s'évade avec un condiment kiwi iodé audacieux. Il faut se laisser embarquer par le miso gingembre corse, la crevette au feu de bois comme par la pâte chorizo-abricot qui relève la volaille grillée sur purée d'orange légèrement fumée. Des découvertes gustatives et sensorielles sans pareil.

LIVRE DE CAVE

Mais, on vient aussi ici, et de loin, pour feuilleter non pas la carte des vins, mais ce qu'il serait plus juste d'appeler le livre de cave. Pas moins de 50 pages pour présenter 700 références du monde entier. Fort heureusement, le maître d'hôtel et sommelier, Romain Michel-Prost, est là pour vous faire jouer le bon accord. Avec cette alchimie, il ne serait pas surprenant qu'un jour l'argent (des clefs) se transforme en or.

Les Clefs d'Argent
333 avenue des
Martyrs-de-la-Résistance
Mont-de-Marsan
05 58 06 16 45

